REPUBLIQUE DU CAMEROUN
****
Paix – Travail – Patrie
****
REGION DU LITTORAL
****
DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME
****
COMMUNE D'EDEA 2

REPUBLIC OF CAMEROON
****
Peace – Work – Fatherland
****
LITTORAL REGION
****
SANAGA MARITIME DIVISION
****
EDEA 2 COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD

Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux

Réalisé par : L'INSTITUT PANAFRICAIN POUR LE DEVELOPPEMENT - AFRIQUE CENTRALE IPD-AC

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

Juin 2022

SOMMAIRE

PRÉFACE 3
RESUMÉ EXÉCUTIF 4
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS 6
LISTE DES TABLEAUX 8
LISTE DES FIGURES 11
INTRODUCTION GÉNÉRALE 12
Chapitre III : principaux constats relevés dans les secteurs cibles 12
Chapitre IV : plan d'actions pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique. 12
CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE D'EDEA 2 19
II.1 Présentation de la commune 19
III.1. Descriptions de la population enquêtée 26
CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE 78
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS 85
ANNEXES 86

PRÉFACE

Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) est un mécanisme d'évaluation de la satisfaction des services rendus par l'offre des biens et services publics dans l'espace communal, au terme de laquelle les Communes et leurs Communautés élaborent des plans d'actions qu'elles mettront en œuvre, en vue de l'amélioration de la qualité des services rendus par cette offre. Il est mis en place par le PNDP sous financement de la Banque mondiale dans les secteurs de l'eau, de l'éducation, de la santé et de la gouvernance de l'institution communale et vise à consolider l'implication des populations dans les secteurs suscités en vue de l'amélioration de la qualité des services rendus aussi bien par le PNDP que par tous les autres acteurs de développement.

La Commune d'Edéa 2^{e}, créée en 2007 par décret présidentiel n^{o} 2007/115 du 23 avril 2007 est l'une des deux Communes de l'ancienne Communauté Urbaine d'Édéa, devenue Mairie de la Ville, département de la Sanaga-Maritime dans la région du Littoral au Cameroun qui a vu le jour par décrét N°2008/018 du 17 janvier 2008. En plus des services communaux rendus, la Commune d'Edéa 2^{e} s'est focalisée dès sa genèse, sur des enjeux importants de développement tournés vers l'accès à l'eau, à la santé et à l'éducation déjà visés dans les OMD et reconduits dans les ODD.

C'est pourquoi, le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) pourrait servir d'outil d'aide à la décision dans la Commune d'Edéa 2^{e} à travers les résultats de l'enquête contenus dans le présent rapport qui permettront d'avoir un aperçu du niveau de satisfaction ou de non-satisfaction d'un échantillon représentatif de 319 ménages de la Commune, tirés aléatoirement du fichier produit par l'Institut National de la Statistique (INS), dans les secteurs de l'eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux.

Les analyses des données obtenues pour les secteurs suscités ainsi que la synthèse des résultats, montrent que des efforts restent à faire pour améliorer les actions entreprises par les services publics.

A Edéa 2^{e}, nous avons une vision d'amélioration continue et une mise en œuvre effective, du plan d'action arrêté au terme du présent travail qui reposera sur les attentes exprimées des populations, est nécessaire pour leur bon plaisir.

LE MAIRE

RESUMÉ EXÉCUTIF

Pour permettre à la population d'apprécier les actions de l'État au sein des Communes, le PNDP, outil mis en place par le Gouvernement en 2004 afin d'améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural et impulser le processus de la décentralisation, s'est donné de mener une enquête de perception des services fournis par l'État dans le cadre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique. L'objectif étant de capter auprès des populations, leurs perceptions de la satisfaction de l'offre des services publics dans les secteurs ciblés, notamment l'eau potable, l'éducation, la santé et le service communal.

En effet, au cours de la deuxième phase de ce programme et ce, dans le cadre de sa mission, le PNDP a expérimenté dans 10 communes pilotes (01 Commune dans chaque région du Cameroun) le mécanisme de Contrôle Citoyen de l'Action Publique.

Celui-ci s'est basé d'une part sur l'opération d'enquête auprès des ménages pour capter la perception des populations sur l'offre de services publics dans les secteurs de l'eau potable, de la santé, de l'éducation et du service communal ; et d'autre part sur la dissémination de résultats afin d'opérer des changements significatifs relatifs à la qualité des services communaux.

Tenant compte des leçons tirées de cette expérience pilote, le PNDP a jugé utile de l'étendre progressivement à toutes les Communes. Aussi, il a été retenu, dans la phase III du programme, de réaliser dans 160 communes une enquête auprès des ménages pour permettre aux populations de porter une appréciation sur l'offre des services publics. Après cette 1ère phase de SCORCARD qui a finalement couvert 153 Communes, la deuxième phase porte sur 188 Communes et consiste comme la pemière en une évaluation de la satisfaction des services rendus par l'offre des biens et services publics dans l'espace communal.

Pour la fiabilité des résultats de l'enquête inscrite dans cette perspective, le PNDP s'est appuyé fortement sur l'expertise technique de l'INS qui a fait la cartographie des zones concernées, planifié le sondage, selon les bases et la méthodologie scientifiques, et aussi réalisé le traitement des données collectées sur le terrain.

Dans sa phase opérationnelle, l'enquête commandée par le PNDP dans la Commune d'Edéa 2^{e} a été menée par l'IPD-AC. Cette dernière fait partie des Communes retenues dans le lot 2 du Littoral et pour lesquelles les résultats issus de l'enquête seront destinés à être capitalisés pour améliorer l'action publique en vue d'une meilleure perception de celle-ci par les populations.

De l'analyse des données collectées sur le terrain, il en ressort

- Pour ce qui concerne le secteur de l'eau potable, la plupart des ménages ne seraient pas

satisfaits du système d'approvisionnement en eau 57,9% dans l'ensemble soit 66, 7% de ménages en zone urbaine et 57,8% en zone rurale**.** Ils estiment notamment que les points d'eau seraient insuffisants, l'eau de mauvaise qualité et même, les même les points existant seraient éloignés ;

- Dans le secteur de la santé, le niveau de non satisfaction est de 12,68% exprimé uniquement par les populations de zone rurale ceci s'explique par la mauvaise qualité des services offerts et l'éloignement des formations sanitaires. Les populations en milieu urbain fréquenteraient principalement les formations sanitaires privées.
- Concernant le secteur de l'éducation, la moindre qualité de l'éducation a fait que presque tous les ménages de zone urbaine préféreraient les établissements privés laics et seulement les populations en zone rurale auraient exprimées leur non satisfaits des services d'éducation qui seraient de 1,53% pour le cycle maternel, 7,27% pour le cycle primaire, 7,56% pour le cycle secondaire et 0% pour le cycle de formation professionnelle ;
- S'agissant des services communaux, la proportion des ménages insatisfaits est de 33,72%.

En définitive, pour améliorer la perception de l'action publique dans la Commune d'Edéa 2^{e} l'institution communale devra mettre sur pied un dispositif d'information des populations de la gestion communale et impliquer davantage les populations dans la prise de décision ; les indicateurs utilisés pour évaluer le niveau de satisfaction des populations sur les 04 secteurs susmentionnés montrent que de manière globale l'offre des services publics aux populations est relativement satisfaisante avec certes une intensité variable par secteur.

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

APEE : Association des Parents d'Élèves et Enseignants

CAMWATER : Cameroon Water

CAPI : Computer Assistant Personal Interviewing

CCAP : Contrôle Citoyen de l'Action Publique

CCD: Cadres Communaux de Développement

CMA: Centre Médical d'Arrondissement

CSI: Centre de Santé Intégré

CODE: Comité de Développement

COGES: Comité de Gestion

COPIL: Comité de pilotage

CME : Commune de Moyen Exercice

CPE : Commune de Plein Exercice

CRC : Citizen Reporting Card

CSE : Comité de Suivi- Évaluation

DSCE: Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi

DSRP: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

ECAM : Enquête Camerounaise Auprès des Ménages

GIC : Groupement d'Initiative Commune

IDA International Association of Development ou Association Internationale de Développement en français

INS : Institut National de la Statistique

IPD-AC : Institut Panafricain pour le Développement Afrique-Centrale

MINEDUC: Ministère de l'Eduction de Base

MINESEC: Ministère des Enseignements Secondaires

MINEFOP; Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

MINEE: Ministère de l'Eau et de l'Energie

OAL Organisation d'Appui Local

OSC: Organisation de la Société Civile

ODD : Objectifs du Développement Durable

OMD : Objectfs du Millénaire pour Devéloppement

ODP : Objectifs du Développement du Programme

OSC : Organisation de la Société Civile

RGPH: Recensement Général de la Population et de l'Habitat

PCD : Plan Communal de Développement

PFNL: Produits Forestiers Non Ligneux

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

PNDP : Programme National de Développement Participatif

SDE : Service Déconcentre de l'Etat

SND 30 : Stratégie Nationale de développement du Cameroun Horizon 2030

SNEC : Société Nationale des Eaux du Cameroun

VBG : Violence basée sur le genre

ZD : Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la Commune d'Edéa 2e 23

Le tableau 2.2 ci-dessous présente l'offre des services de santé dans la Commune d'Edéa 2e 23

Tableau 2.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune d'Edéa 2e 23

Tableau 2.3 : Etat des lieux des services de l'éducation 24

Tableau 2.4 : Inventaire des services communaux 25

Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence 26

Tableau 3.2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge 28

Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence 29

Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique 31

Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée 32

Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages 32

Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé 34

Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau 34

Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau 35

Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES 36

Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source 37

Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence 38

Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin 39

Tableau 3.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction 40

Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable 41

Tableau 3.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable 43
Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence 45
Tableau 3.18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé 46
Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 46
Tableau 3.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 47
Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 47
Tableau 3.22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant 48
Tableau 3.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins 49
Tableau 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins 49
Tableau 3.25 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence 51
Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence 53
Tableau 3.27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire 54
Tableau 3.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public 55
Tableau 3.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence 57
Tableau 3.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement 57
Tableau 3.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle 58
Tableau 3.32 : Proportion (%) dans la Commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE

selon le milieu de résidence 60
Proportion (%) des ménages dans la Commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE60
Tableau 3.33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence 62
Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnés suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement 63
Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction 64
Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation 66
Tableau 3.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation 67
Tableau 3.38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service 69
Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal 71
Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal 73
Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune 74
Tableau 3.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction 75
Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale 76
Tableau 4.1: Synthèse des problèmes rencontrés 81
La mise en œuvre des recommandations se fera suivant le plan d'action ci-après : 82
Tableau 4.3 : Programme de dissémination et de présentation du plan d'action 84

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Limites administratives de la Commune d'Edéa 2e 20

Figure 3.1 Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage 27
Figure 3.2: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le groupe d'âge et le sexe 28
Figure 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence 30
Figure 3.6: Fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau 33
Figure 3.12 Proportion (%) des ménages ayant déclarés les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau 38
Figure 3.15 : Raison de Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable 42
Figure 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins 50
Figure 3.25 Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence 52
Figure 3.28a : disponibilité du Cycle d'enseignement dans le village / quartier du ménage 55
Figure 3.28b : Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier 56
Figure 3.31a. Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement 58
Figure 3.31b. : Fréquence pour tous les cycles de l'enseignement. 59
Figure 3.32a Proportion (%) dans la Commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE 61
Figure 3.32b : Proportion (%) des ménages dans la Commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE 61
Figure 3.33a : Dépense moyenne (FCFA) selon le cycle d'enseignement. 63
Figure 3.35a Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement 65
Figure 3.35 b. Raison de non satisfaction selon le cycle d'enseignement 65
Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers : 67
Figure 3.37 : Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers les actions ci-dessous 68
Figure 3.38a : Demande de service, accueil 70
Figure 3.38b : Temps mis pour l'obtention du service demandé 70
Figure 3.39 : Proportion (%) des ménages selon les raisons de long délai de service communal 72
Figure 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal 73
Figure 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune 74
Figure 3.42 Raison de non satisfaits des ménages selon le lieu de résidence 75
Figure : 3.43 : 3.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale 77
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence 77

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le contexte global actuel de revalorisation du local est né de multiples crises socio-économiques et environnementales puis d'une forte pression des bailleurs de fonds qui a favorisé la mise en place de la décentralisation en Afrique et au Cameroun. En effet, la décentralisation contribue non seulement à une meilleure efficacité de l'action publique, mais aussi à un renforcement du développement local et une amelioration de l'équité à travers une meilleure répartition des ressources. Par développement local on entend le processus de création (production), de rétention (appropriation), et de redistribution (partage équitable) des richesses sur le territoire. Ce concept est né de la prise de conscience de ce que les politiques d'aménagement du territoire dont le but est de corriger les grands déséquilibres géographiques et socioéconomiques doit s'appuyer sur une organisation des volontés locales pour être efficace. Un environnement juridique approprié étant indispensable pour la mise en place de la décentralisation, le gouvernement camerounais s'est doté d'un ensemble de lois et décrets pour l'encadrer.

Au Cameroun depuis 2004, le Programme National de Développement Participatif (PNDP) en tant qu'outil opérationnel des stratégies de développement au niveau local, accompagne les Communes dans leur développement. Après la 1ère phase de ScorCard qui a effectivement couvert 153 communes, la deuxième phase porte sur 188 Communes et consiste comme la pemière en une évaluation de la satisfaction des services rendus par l'offre des biens et services publics dans l'espace communal, au terme de laquelle les Communes et leurs Communautés élaborent des plans d'actions qu'elles-mêmes mettront en œuvre, en vue de l'amélioration de la qualité des services rendus par cette offre. l'objectif principal de l'enquête ScoreCard est de capter la perception des populations sur la qualité de service rendu par l'offre de biens et services publics dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de l'éducation, de la santé et des services offerts par l'institution communale. De manière spécifique, il s'agit d'apprécier et expliquer la satisfaction et l'insatisfaction des populations en rapport avec le service rendu par l'offre de biens et services publics dans ces secteurs.

Pour mener à bien cette action dans la Commune d'Edéa 2^{e}, l'expertise de l'Institut Panafricain pour le Développement a été sollicitée. Au sein de cette Commune, l'enquête a été menée dans 12 grappes pour lesquelles 319 ménages ont été échantillonnés. La collecte de données a été faite auprès des ménages échantillonnés et les résultats sont consignés dans le présent document structuré de manière suivante :

Chapitre I : synthèse méthodologique de l'enquête,

Chapitre II : offre publique et contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune d'Edea 2^{e},

Chapitre III : principaux constats relevés dans les secteurs cibles

Chapitre IV : plan d'actions pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique.

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été défini dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 19 quartiers/villages de la Commune d'Edéa 2e. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une Commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la Commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la Commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiés, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex.: budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 319 ménages dans la Commune d'Edéa 2e. Cette enquête s'appuie sur 12 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. Environ 22 à 32 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans ce cadre du ScoreCard. Pour les Communes ayant moins de 20 grappes cartographiées comme à Edéa 2e dans l'échantillon des grappes sélectionnées, l'échantillon de 319 ménages à enquêter dans la Commune a été réparti

dans chacune de ces grappes proportionnellement au nombre de grappes de la Commune contenues dans le shapefile.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jour étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

$P_{1hi:}$ probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h,*

$P_{2hi:}$ probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h,*

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune *h*, M_i le nombre de ménages dans la ZD*i*, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment *j* choisi pour la ZD*i* de la Commune *h*.

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h* est donnée par :

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{ème}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h. Donc :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZD*i* de la Commune *h* est. alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{ème\ ZD}$ de la Commune *h* sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation:

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire Commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire Commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont

l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

C'est l'Institut Panafricain pour le Développement qui a été sélectionnée pour un lot de communes en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, il a procédé à la collecte des données dans la Commune appartenant au lot 2 du Littoral. Dans un lot, l'OSC est composée d'un Responsable, des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenu pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du 02 au 12 juin 2022 et présente le bilan ci-après:

Tableau 1.1: Bilan de la collecte des données dans la commune d'Edéa 2e

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
01	1777	Ekité 1	27/33	00	06	00	11 traités hors serveur et 07 ménages voisins ont été enquêtés en remplacement
02	1778	Ekité 1	25/32	02	03	02	07 ménages voisins ont été enquêtés en remplacement
03	1779	Malimba II	24/25	00	01	00	10 traités hors serveur et 01 voisin enquêté
04	1780	Dipita	31/32	00	00	01	10 traités hors serveur et 01 voisin enquêté
05	1781	Dipita II	17/24	01	03	03	07 ménages voisins ont été enquêtés en remplacement
06	1782	Malimba Fam	28/32	00	01	03	04 ménages voisins ont été enquêtés en remplacement
07	1783	Ekité II	22/25	01	00	02	10 traités hors serveur et 03 ménages voisins ont été enquêtés en remplacement
08	1784	Ekité II & Malimba Fam	17/22	01	00	02	03 ménages voisins ont été enquêtés en remplacement
09	1785	Ndogbyanga	22/22	00	00	00	02 ménages portaient le même nom 02 fois et 02 voisins ont été enquêtés
10	1786	Ndog Makoumek	17/17	00	00	00	Grappe complétement couverte
11	1787	Malimba II & Ndog Makoumek	21/23	00	01	01	07 traités hors serveur et 02 ménages voisins ont été enquêtés en remplacement

12	1788	Malimba II	32	00	00	00	08 traités hors serveur mais grappe complétement couverte
Total			319				

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

Au finish, 58 questionnaires ont été envoyés hors serveur à cause de la mauvaise manipulation d'un agent enquêteur. L'accord d'un responsible de l'INS a été obtenu pour le traitement hors serveur de ces données afin qu'elles soient prises en compte dans les résultats. Malheureusement, le rendu final présente 261 ménages enquêtés qui ont été traités au lieu des 319 réellement enquêtés, les 58 questionnaires envoyés hors serveur n'auraient surement pas été pris en compte.

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de l'IPD-AC, ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa Commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE D'EDEA 2e

La Commune d'Edéa 2e a été créée en 2007, à la faveur du décret présidentiel n° 2007/115 du 23 avril 2007 et provisoirement a été installée dans l'ancienne Cité des cadres de l'ex- CELLUCAM jusqu'à l'inauguration en 2018 de son hôtel de ville construit par le FEICOM.

Le deuxième chapitre de ce rapport fixe d'abord la présentation de la Commune d'Edéa 2e et ensuite présente l'offre publique de biens et services de cette Commune en contexte de décentralisation.

II.1 Présentation de la Commune

Cette première session présente la Commune d'Edéa 2e à la fois sur le plan administratif, démographique, géographique et socioéconomique.

II.1.1 Situation administrative et historique

L'arrondissement et la Commune d'Edéa 2e sont nés du découpage des anciennes Communes d'Edéa Urbain et Edéa rural en avril 2007, puis érigée avec Edéa 1 en Communauté urbaine en 2018.
L'arrondissement d'Edéa 2e compte une chefferie traditionnelle de 2e degré et son ressort territorial s'étend sur les villages et quartiers suivants :

- Canton Ndogbianga : Dikous, Dissat, Malo, Masseng, Ndjong, Ngonga, Poko, Poutloloma Ndogbianga.
- Canton Malimba : Malimba I, Malimba II, Malimba Farm, Malimba Urbain, Ekite I, Ekite II, Ekite III, Ekite IV, Ekite pilote, Bilalang, Mongombe Cellucam.
- Canton Longasse : Poutloloma I

Cette Commune a été dirigée de 2007 à 2013 par le Maire NDJEBET et est tenue depuis 2013 par le Maire Jean MBEI NJE, tous du RDPC..

II.1.2 Situation démographique

La population de la Commune d'Edéa 2e est passée de 13 539 en 2005 à 28 230 en 2018. Celle de l'espace urbain est estimée à environ 20 230 habitants avec 10 317 femmes contre 9 913 hommes (draf PCD). La population jeune estimée à environ 5 664 représente 28% de la populace. Cette population est inégalement repartie dans les neuf (09) quartiers de la Commune. Il en est de même des populations des 10 villages estimées à environ 8 000 habitants. Les populations de la Commune d'Edéa 2e sont traditionnelement regroupées en 3 cantons et composées majoritairement de l'ethnie Malimba à côté de laquelle se trouvent les Bassa. Mais en plus de ces ethnies autochtones, les ressortissants de l'Ouest, du Nord-Ouest et du grand Nord rendent cosmopolite cette population. Tous ces Camerounais cohabitent avec les Maliens, les Nigérians, les Nigériens, les Sénégalais qui vivent en harmonie.

II.1.3 Situation géographique

La Commune d'Edéa 2e est située à 3° 48′ 51″ de latitude Nord et 10° 06′ 02″ de longitude Est. Elle s'étend d'Ekité au Nord-est d'Edéa sur la rive droite du fleuve Sanaga et se limite au Nord par la Commune de Yingui dans le Nkam et de part et d'autres par 8 autres Communes de la Sanaga Maritime. Edéa 2 est donc limitée au Nord-Est par Ngambe, au Sud par Edéa 1er, à l'Ouest par la Dibamba, à l'Est par Massock, au Sud-Ouest par Dizangue et au Sud-Est par Pouma.

Figure 1: Limites administratives de la Commune d'Edéa 2

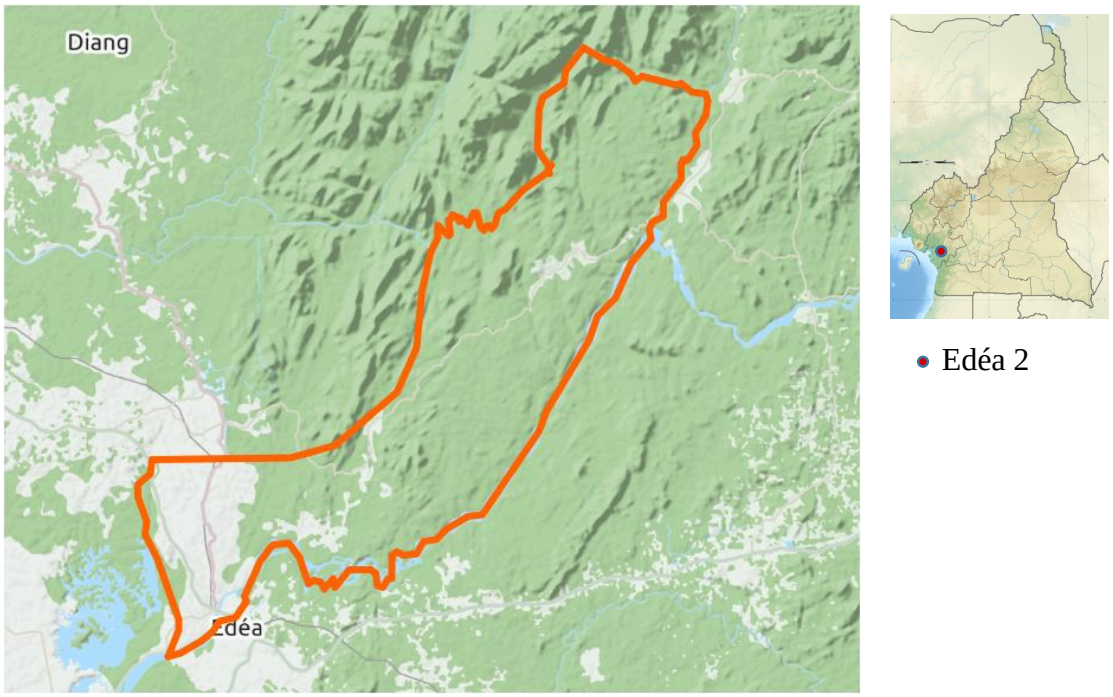

La Commune d'Edéa 2e est située en zone équatoriale avec quatre saisons dont deux sèches et deux saisons de pluies. La grande saison des pluies s'étend de mi-août à mi-novembre tandis que la petite saison des pluies commence en avril et se termine en juin. La grande saison sèche va de mi-novembre à mars et la petite saison sèche se situe entre juillet à mi-août. La moyenne des précipitations annuelles varie entre 1600 mm et 2000 mm. La température moyenne oscille entre 23° C et 26° C avec une forte humidité atmosphérique tout au long de l'année.

Le relief d'Edéa 2e repose sur un vieux socle ou ''bouclier africain''. On y rencontre surtout des roches métamorphiques (gneiss, schistes, micaschistes). En dehors des roches anciennes, on peut aussi rencontrer des dépôts sédimentaires accumulés dans les bassins côtiers de la Sanaga. Le milieu naturel, avec une altitude moyenne de 600m, est dominé par le bas plateau sud-camerounais mais aussi de quelques collines de moindres altitudes.

Les principaux cours d'eau sont le fleuve Sanaga, Bilalang, polo, Ngombe, Tongo, Malimbo, Ngo Mbanga, Lép Mbass. Tous ces cours sont riches en produits halieutiques divers.

La végétation est dominée par une forêt secondaire semi décidue et des jachères. Les formations végétales sur des sols hydromorphes, sont en majorité constituées de sable et inondées temporairement.

Les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) sont rencontrés dans l'espace urbain notamment dans les quartiers Ekite pilote, Malimba 2 et Malimba farm. La flore marécageuse et inondées au bord de la Sanaga. La faune de l'espace urbain est caractérisée par des espèces de moindre importance. Les principales espèces que l'on rencontre sont : porcs-épics, pangolins, hérissons, rats-palmists, ecureuils, mangoustes, caméléons, varans ……

La faune aquatique se trouve principalement dans le fleuve Sanaga et quelques rivières telles que: Iloloma, Mang et Bilalan. Les principales espèces issues des activités de pêche sont constitués de: Chevrotins aquatiques, Claria, Tilapia, Poissons vipers, Carpes, Gymnotes, Capitaines, Grenouilles goliath, Tortues marines, Couleuvre, Crabes, Crevettes, Crocodiles, Ecrevisses…

II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

Les activités des trois principaux secteurs économiques sont bien représentées dans la Commune d'Edéa 2e. S'agissant du **secteur primaire**, **l'agriculture** est la principale activité économique de la Commune qui occupe près de 90% de la population et assure l'essentiel de ses revenus. La principale plante cultivée ici est le manioc; c'est l'une des plantes de base alimentaire des populations de cette localité qui le consomme sous plusieurs formes: feulles, tubercule, bâton de manioc, mitomba,.. Aussi, le macabo, l'igname et l'arachide sont cultivés ainsi que les arbres fruitiers et les cultures maraîchères. **L'élevage extensif** pour les besoins d'autoconsommation est pratiqué de manière artisanale avec comme caractéristique principale la divagation des animaux dont les principaux retrouvés sont les porcins, les caprins, et la volaille. **La pêche** est également pratiquée de manière artisanale dans le fleuve Sanaga et pour l'autoconsommation même si une faible quantité est revendue. L'accès difficile aux matériels de pêche moderne rend complexe la pratique de l'activité. **La chasse** se pratique toute l'année, et les produits sont principalement destinés à l'autoconsommation. Les techniques utlisées sont la chasse à cours et le piégeage. Par ailleurs, les activités du **secteur secondaire** sont principalement constituées de l'artisanat et de la menuiserie. **L'Artisanat** est surtout pratiquée par les hommes âgés et les principaux objets fabriqués sont constitués de: paniers, hottes, mortiers, pilons etc. qui sont faits en matériaux locaux. Quelques ateliers de **menuiserie** existent dans la Commune et sont spécialisés dans la fabrication des meubles.

Quant aux activités du **secteur tertiaire**, le **petit commerce** dans les boutiques, points de vente et centre commercial est florissant. Le **transport par voiture** assure la liaison entre la Commune d'Edéa 2e et les Communes voisines. Le **transport par moto**, très florissant ces dernières années, assure le déplacement dans l'espace communal et aux environs à tout moment de la journee. Les autres services comme la **couture**, la **coiffure**, la **mécanique**, le **service hotelier** … se développent progressivement dans la Commune.

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

Depuis la révision constitutionnelle intervenue le 18 janvier 1996, le Cameroun s'est engagé dans le processus de décentralisation qui vise, à terme, le développement local à travers la participation des populations à la gestion de leurs affaires propres, l'amélioration de leurs cadre et condition de vie ainsi que la mise à leur disposition des services de base de qualité

Selon la loi N° 2004/17 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation, art. 2, al. 2, la décentralisation constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local. La décentralisation, c'est aussi un maire élu pour exercer des compétences avec des moyens humains et financiers sur un territoire déterminé.

Entre décentralisation et développement local, il y va plus que d'un accommodement entre deux modes de gestion ; l'un, redistributif de compétences centrales vers les périphéries de l'État, l'autre, participatif à la base, des forces qui composent une communauté.

La population, et donc le citoyen, est au centre du processus de décentralisation et du développement local.

La décentralisation et le développement local sont au service de la réduction de la pauvreté et doivent être le moteur d'un développement durable, avec ce que ses composantes économiques, environnementales et sociales ont d'indissociable.

La décentralisation et le développement local, comme processus de mobilisation des acteurs locaux pour la création, la distribution des richesses sur un territoire, concerne les États centraux au travers de l'élaboration de leur stratégie de réduction de la pauvreté.

Ainsi, en transférant les compétences et les ressources, la décentralisation peut promouvoir la démocratie locale et la bonne gouvernance et contribuer de manière durable au bien-être des populations locales.

Si le développement local est fondé sur la participation et le consensus, la décentralisation en revanche contient l'expression d'un droit de substitution légitime ; c'est la différence fondamentale entre la décentralisation, comme projet politique, et le développement local, comme pratique sociale.

II.2 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

Il est question à ce niveau de présenter l'offre des secteurs disponible dans les quatre secteurs ciblés à savoir, l'hydraulique, la santé, l'éducation et les services communaux.

II.2.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

Le secteur d'approvisionnement en eau potable doit être fournit pour un meilleur épanouissement des populations l'eau étant la vie. Dans la Commune d'Edéa 2e onze points d'eau potable seraient disponibles et repartis en huit forages avec pompe à motricité humaine, deux forages avec pompe électrique et un reseau d'adduction d'eau communal. Ces onze points d'eau fonctionnels auraient tous un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel et huit seulement disposeraient d'un mécanisme d'entretien et de gestion tel qu'indique le tableau 2.1 ci-dessous

Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la Commune d'Edéa 2e

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type	Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel
Puits avec pompe à motricité humaine	-	-	-	-
Puits avec pompe électrique	-	-	-	-
Forages avec pompe à motricité humaine	08	08	08	04
Forage avec pompe électrique	02	02	02	02
Borne-fontaine	-	-	-	-
Source	-	-	-	-
Réseau d'adduction d'eau communal	01	01	01	01
Total	11	11	11	08

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

L'analyse du secteur hydraulique nous conduit à celui du secteur de la santé.

II.2.2 Secteur santé

Le tableau 2.2 ci-dessous présente l'offre des services de santé dans la Commune d'Edéa 2e

Tableau 2.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune d'Edéa 2e

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formation sanitaire fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser)
Centre de santé / Centre de santé intégrée	03	00	01	00					
Centre Médical d'Arrondissement	-								
Hôpital de district	-								
Hôpital régional	00								

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formation sanitaire fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser)
Hôpital de référence	00								
Formation sanitaire privée	03	03	00	00					
Autres (à préciser) _____									
Total	**06**	**06**	**00**						

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

Il ressort du tableau 2.2 que la Commune d'Edéa 2e disposerait de six centres de santé fonctionnels dont 03 publics et 03 privés; mais aucun de ces centres n'auraient ni un COSA, ni un COGES fonctionnel. De même, aucun de ces centres ne serait accompagné dans l'entretien et la gestion par la Commune.

II.2.3 Secteur de l'éducation

Le secteur de l'éducation est présenté dans le tableau 2.3 ci-dessous, il en ressort que la Commune d'Edéa 2e disposerait de 38 établissements scolaires tout cycle confondu. Parmi ces établissements, 02 qui sont des établissements publics ne seraient pas fonctionnels, 24 disposeraient de salles de classe en matériaux définitifs et uniquement les établissements secondaires auraient des APEE.

Tableau 2.3 : Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitifs	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel 11	Public		08	00	02	00
	Privé laïc		02	00	00	00
	Privé confessionnel		01	00	01	00
	Ecole de parents		00	00	00	00
19 Primaire	Public		15	02	12	
	Privé laïc		02	00	00	
	Privé confessionnel		02	00	02	00
	Ecole de parents		00	00	00	00
Secondaire	Public		03	00	03	03

1er cycle	Privé laïc		02	00	00	02
	Privé confessionnel		01	00	00	00
	Ecole de parents		00	00	00	00
Secondaire 2ème cycle	Public		02	00	02	02
	Privé laïc		01	00	01	01
	Privé confessionnel		01	00	01	01
	Ecole de parents		00	00	00	00
Total			38	02	24	09

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

Cette analyse du secteur de l'éducation nous amène à la dernière offre ciblée par cette enquête à savoir : les services communaux.

II.2.4 Secteur des services communaux

Le tableau 2.4 fait un inventaire des services rendus par la Commune d'Edéa 2e.

Tableau 2.4 : Inventaire des services communaux

Nature du service	**Disponibilité du service**	**Délai en jours pour l'obtention du service**
Etablissement d'actes d'état-civil	oui	90
Délivrance des documents d'urbanisme	non	-
Aménagement des voiries	oui	-
Gestion des déchets / Assainissement	oui	-
Légalisation des documents	oui	1
Authentification des documents	oui	15
Hygiène et salubrité	oui	[redacted]
Aménagement des espaces verts et de loisirs	non	
Aménagement des aires de jeux	non	
Eclairage public	oui	
Transport public	non	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	oui	
Autres (à préciser) _____	-	

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

Il ressort de ce tableau que les services rendus par la Commune d'Edéa 2e à ses populations seraient divers. Ces services varieraient principalement de l'établissement des actes d'état-civil, à la légalisation et l'authentification des documents, l'hygiène et salubrité ainsi que l'assistance et l'appui aux personnes socialement vulnérables.

En définitive, il faut rétenir que la Commune d'Edéa 2e disposerait d'assez d'atouts naturels et d'une grande quantité de biens et services sociaux de base dans les secteurs ciblés par le ScoreCard ; mais les mécanismes de gestion et d'entretien dedits biens et services seraient inexistants et non fonctionnels pour la plupart. La suite de ce travail fait une analyse minutieuse de la fonctionalité des services dans chacun des secteurs ciblés et surtout rélève le niveau de satisfaction des populations de la Commune quant à ces différentes offres.

CHAPITRE III: PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

Le chapitre 3 du present rapport met en exergue les principaux constats relevés dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et les services communaux. Il se subdivise en cinq (05) grands points à savoir: la description de la population enquêtée, l'approvisionnement en eau potable, le service de santé, le service de l'éducation et la fourniture des services communaux.

III.1. Descriptions de la population enquêtée

La population enquêtée par l'enquête ScordCard est constituée des chefs des ménages. Toutefois, en cas d'absence de ce dernier, le questionnaire peut être adressé à son (sa) conjoint (e) ou à tout autre répondant vivant dans le ménage et capable de fournir les informations sollicitées, que ce soit pour la strate urbaine ou rurale.

Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence

		Chef de ménage	Conjoint du chef de ménage	Fils/fille du chef de ménage ou de son conjoint	Père/mère du chef de ménage ou de son conjoint	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Sans aucun lien de parenté avec le chef de ménage ou son conjoint	Total
Milieu	Urbain	66,7	33,3	22,2	,9	,0	3,7	100,0
	Rural	51,2	22,5	13,7	,5	2,8	2,4	100,0
	Total	51,3	22,6	**16,6**	**,6**	**1,9**	**2,8**	**100,0**

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

Il resort du tableau 3.1 ci-dessus que, 66, 7% de répondants en milieu urbain contre 51.2% en milieu rural seraient des chefs de menages. Aussi, 22.2 % des fils ou filles des chefs de menages auraient repondu en milieu urbain et 13.7% en milieu rural. Par contre, le pourcentage des répondants, parents ou personnes n'ayant aucun lien de parenté avec les chefs de ménages serait très faible.quelque soit le milieu de residence comme l'illustre la figure 3.1.

Figure 3.1 Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage

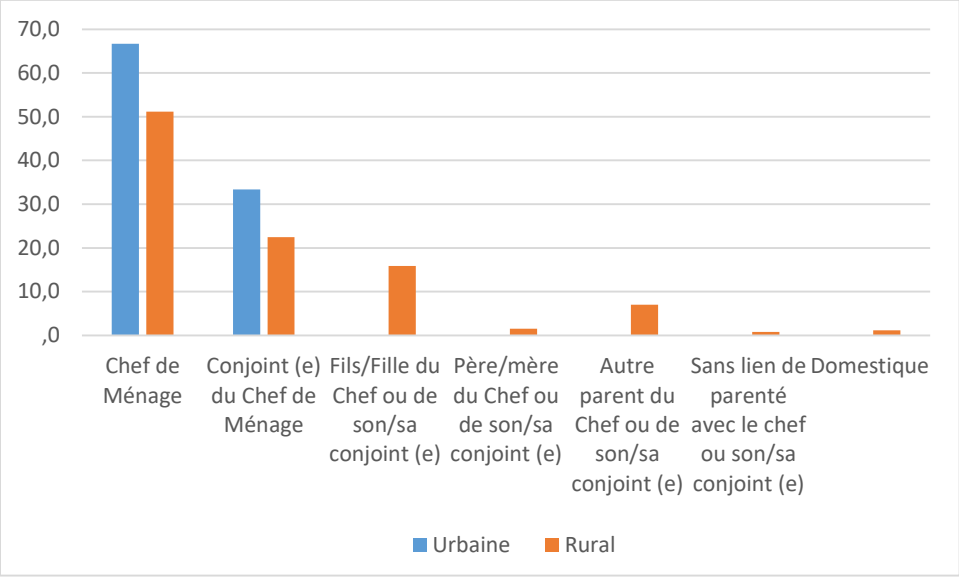

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

Le tableau 3.2 présente la répartition des répondants selon le milieu de residence, le sexe et le groupe d'âge, Il ressort de ce tableau que tous les hommes enquêtés en milieu urbain seraient agés entre 20 et 50 ans alors que les femmes enquêtées auraient uniquement entre 35 et 50 ans. Par contre, en milieu rural 40.6 % des répondants de sexe masculin auraient plus de 50 ans contre 30.1 % de femmes de cette tranche d'äge..

Tableau 3.2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

Groupe d'âges du répondant	Urbain		Rural		Ensemble	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Moins de 20 ans	,0	,0	2,4	5,3	2,3	5,3
[20 - 35[	50,0	,0	22,2	37,1	22,7	36,8
[35 - 50[	50,0	100,0	34,1	27,3	34,4	27,8
Plus de 50 ans	,0	,0	41,3	30,3	40,6	30,1
Total	100,0	**100,0**	**100,0**	100,0	100,0	100,0

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

La figure 3.2 ci-dessous repartie les répondants selon leur groupe d'age. Il en resssort que le pourcentage des répondants de moins de 20 ans serait très faible, ce qui est logique pour une enquête de cette envergure qui ne voudrait pas que les mineurs soient impliqués, et ne peuvent l'être qu'en cas d'indisponibilité totale d'un répondant majeur..

Figure 3.2: Répartition (%) dans la Commune des répondants selon le groupe d'âge et le sexe

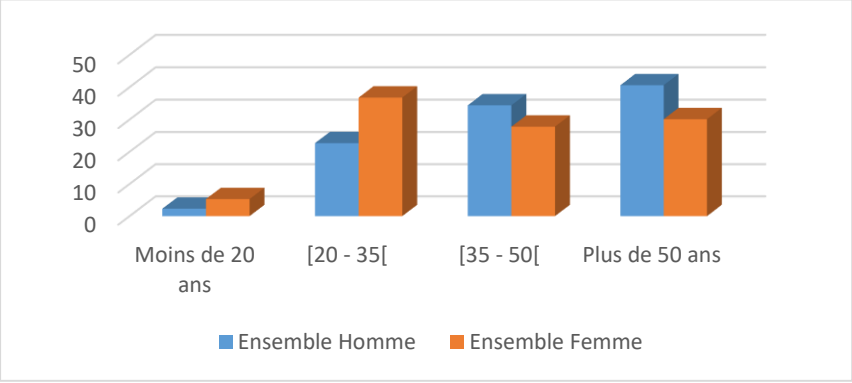

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

L'analyse de cette première section du chapitre 3 sur l'identification des chefs de ménages ressort: la répartition dans la Commune des personnes

enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence ainsi que la répartition des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge.

Sur la répartition dans la Commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu, il est constant que les chefs de ménage seraient en majorité enquêtés aussi bien en ville qu'au village malgré le fait qu'en ville le pourcentage soit supérieur à celui du milieu rural. Concernant la répartition des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge tous les répondants en milieur urbain auraient entre 20 et 50 ans, toutes les femmes ayant répondu seraient uniquement classées dans la tranche d'âge : 35- 50 ans. Par ailleurs en milieu rural la classe d'âge de 50 ans et plus serait la plus réprésentée dans les deux sexes. L'analyse de cette section de l'identification nous conduit au secteur hydraulique.

III.2 Approvisionnement en eau potable

La mise en œuvre du contrôle citoyen de l'action publique dans le secteur de l'hydraulique vise à consolider l'implication des populations locales dans l'amélioration de la qualité des services offerts par les ouvrages d'approvisionnement en eau présents dans la Commune. Il s'appuie sur une evaluation de la perception des populations locales sur la qualité des services rendus par les biens et services publics offerts dans le secteur de l'hydraulique.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune

Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

Milieu de residence	**Type de point d'eau disponible dans le village / quartier**											
	Puits avec pompe à motricité humaine	*Puits avec pompe électrique*	*Puits à ciel ouvert*	*Forage avec pompe à motricité humaine*	*Forage avec pompe électrique*	*Borne-fontaine*	*Source*	*Marre*	*Réseau d'adduction d'eau*	*Adduction en eau potable*	*Rivière*	*Autre*
Urbain	33,3	,0	,0	33,3	,0	,0	,0	,0	33,3	33,3	,0	,0
Rural	23,6	,8	28,3	49,6	14,0	7,0	14,0	,0	5,0	7,8	10,9	4,3
Ensemble	23,8	,8	28,0	49,4	13,8	6,9	13,8	,0	5,4	8,0	10,7	4,2

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

Selon le tableau 3.3 ci-dessus et la figure 3.3 ci-après, deux types de points d'eau seraient principalement disponibles à la fois dans les villages et quartiers de la Commune d'Edéa 2e. Il s'agit de : Forages avec pompe à motricité humaine qui représenterait 33,3% en milieu urbain contre 49,6% en milieu rural et Puits avec pompe à motricité humaine qui serait de 33,3¨% et 23,6 % respectivement en milieu urbain et rural.

Par ailleurs, en zone rurale 28.3% de puits à ciel ouverts seraient disponibles contre 0% en zone urbaine. Par contre, le réseau d'adduction d'eau et l'adduction en eau potable seraient très disponibles en milieu urbain : 33.3% pour chaque type et très faible en milieu rural 5,0 et 7,8% respectivement comme représenté dans la figure 3.3 ci-dessous.

Figure 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

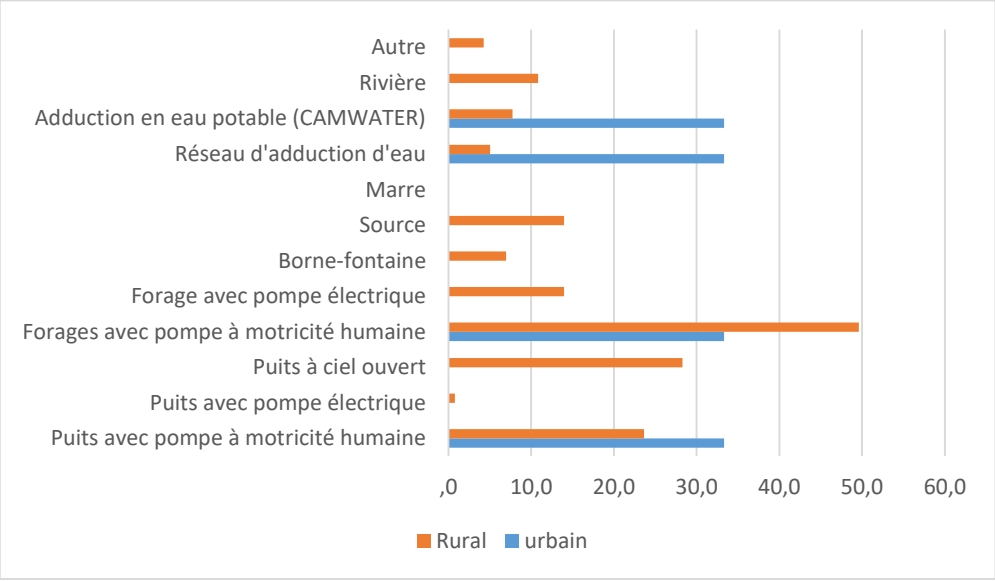

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

D'après le tableau 3.4, seulement 33, 3% de menages en milieu urbain utliseraient une source d'eau publique contre 40, 3% en milieu rural. Ainsi, 100% des ménages en milieu urbain utiliseraient le forage avec pompe à motricité humaine, source privée d'eau potable, comme principale source

d'approvisionnement en eau et 46,2% en milieu rural. En revanche, 2,9% des ménages utiliseraient la rivière comme source principale d'approvisionnement en eau. En effet, malgré les efforts de la Commune en matière d'approvisionnement en eau potable, la majorité des ménages en milieu urbain suit 67,7 % et même en milieu rural soit 59,8 % éprouveraient encore le besoin de disposer d'une source d'eau publique.

Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique

Milieu de résidence	**Proportion (%) de ménages utilisant une source d'eau publique**	*Puits avec pompe à motricité humaine*	*Puits avec pompe électrique*	*Puits à ciel ouvert*	*Forage avec pompe à motricité humaine*	*Borne-fontaine*	*Source*	*Marre*	*Réseau d'adduction d'eau*	*Rivière*	***Total***
Urbain	33,3	,0	,0	,0	100,0	,0	,0	00	,0	,0	**100,0**
Rural	40,3	16,3	1,0	6,7	46,2	7,7	18,3	00	1,0	2,9	**100,0**
Ensemble	40,2	16,2	1,0	6,7	46,7	7,6	18,1	00	1,0	2,9	**100,0**

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

Cette disponibilité insuffisante de source d'eau publique et tres forte disponibilité de source privée offre t-elle néanmoins une accessibilité permenante à la population? C'est à cette question que va répondre le point suivant sur l'accessibilité des points d'eaudans la Commune d'Edéa 2e.

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune

Selon l'UNESCO, l'accès à l'eau est un droit essentiel pour chaque être humain. Pourtant, des milliards de personnes sur la terre en sont encore privées. Le défi de l'accès à l'eau potable, demeure un objectif primordial pour la politique nationale de l'eau au Cameroun. Cet accès à l'eau peut être apprécié par la possibilité donnée aux ménages de se ravitailler en eau à leur principale source d'approvisionnement à chaque fois que le besoin se fait ressentir. L'analyse des données sur l'accessibilité des points d'eau de la Commune d'Edéa 2e montre que 33,3% des ménages en milieu urbain contre 35,7% en milieu rural déclareraient que le point d'eau qu'ils utilisent est disponible toute l'année et 33,3% des ménages en ville auraient accès à leur point d'eau utilisé tout au long de la journée contre 28,7% en zone rurale.

Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages ayant déclaré que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année	Proportion (%) de ménages ayant accès au point d'eau utilisé tout au long de la journée	Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée										
			Puits avec pompe à motricité humaine	*Puits avec pompe électrique*	*Puits à ciel ouvert*	*Forage avec pompe à motricité humaine*	*Borne-fontaine*	*Source*	*Marre*	*Réseau d'adduction d'eau*	*Adduction en eau potable*	*Rivière*	*Total*
Urbain	56,7,3	33,3	,0	,0		100,0	,0	,0	-	-	-	,0	100,0
Rural	35,7	28,7	9,5	1,4		45,9	5,4	25,7	-	-	-	4,1	100,0
Ensemble	35,6	28,7	9,3	1,3		46,7	5,3	25,3	-	-	-	4,0	100,0

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2 2022

Le tableau 3.6 ci-dessus présente la correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement et le besoin en eau de ménages. De ce tableau, il ressort globalement que 56,7% des ménages auraient une fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau qui corresponde à leur besoin en eau en milieu urbain comme 35,6% en milieu rural dans la Commune d'Edéa 2e. Bien que la plupart des ménages accède à l'eau à tout moment de la journée, certains n'auraient pas accès de façon continue à leur principale source d'approvisionnement en eau

Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau			
		Une fois	*Deux fois*	*Trois fois*	*Total*
Urbain	56,7	40,0	40,0	20,0	100,0
Rural	56,7	40,0	40,0	20,0	100,0
Ensemble	56,7	40,0	40,0	20,0	100,0

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2 2022

Au sein de cette Commune, 40% des ménages soit deux menages sur cinq auraient accès une fois par jour à la principale source d'approvisionnement en eau. Cette même proportion de menages aurait accès deux fois par jour à leur principale source d'approvisionnement en eau et un menage sur cinq seulement pourraient y avoir accès jusqu'à trois fois (figure 3.6)

Figure 3.6: Fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau

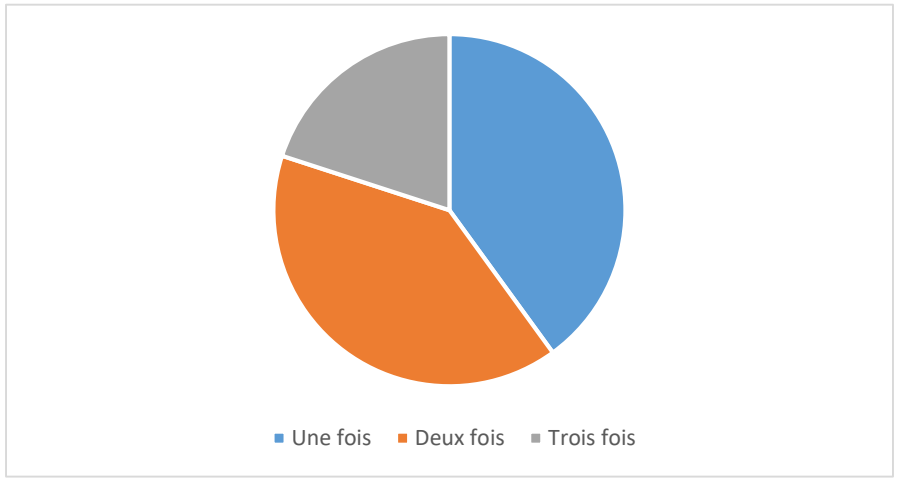

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

A Edéa 2e au plus deux ménages seulement sur cinq utiliseraient une source publique comme principal moyen d'approvisionnement en eau potable ce qui est contraire aux exigences de l'ODD 6 : eau propre et assainissement ; ce qui exige des efforts supplémentaires pour un approvisonnement décent de la Commune en eau potable. La couverture de besoin en eua étant principalement privée, plusieurs raisons pourraient être évoquées pour expliquer l'inadéquation entre la couverture du besoin en eau et la fréquence de disponibilité de l'eau. Or un approvisionnement régulier en eau nécessite à la base l'implication des collectivités territoriales, l'entretien ainsi que la maintenance des points de desserte d'eau au niveau de la Commune.

III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune

Il est question dans cette rubrique de presenter l'entretien et la maintenance de point d'eau dans la Commune d'Edéa 2e. L'entretien et la maintenance des points d'eau jouent un rôle essentiel pour un approvisionnement continu en eau. Selon le tableau 3.7 un peu moins de 15% des ménages auraient connu une panne de leur principal type de point d'eau au cours des 6 derniers mois. Parmi les ménages qui ont connus une panne au cours des 6 derniers mois, 46,60% auraient attendu moins d'une semaine pour la remise en service ; 20,00% entre une semaine et un mois et 26,7% d'un à trois mois. Les activités liées à l'entretien et la maintenance d'un point d'eau n'incombent pas une entité spécifique, plusieurs acteurs peuvent y prendre part.

Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d'eau a été panne au cours des 6 derniers mois	Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau					
		Moins d'une semaine	*Entre une semaine et un mois*	*Entre un mois exclu et trois mois*	*Plus de trois mois*	*Pas encore*	*Total*
Urbain	,0	46,7	20,0	26,7	6,7	-	100,0
Rural	14,4	46,7	20,0	26,7	6,7	-	100,0
Ensemble	14,3	46,7	20,0	26,7	6,7	-	100,0

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2 2022

La remise en service d'un point d'eau est une activité qui nécessite l'implication d'un ou plusieurs acteurs. Pourtant, il ressort du tableau 3.8 qu'à Edéa 2e urbain aucun acteur n'interviendrait dans la remise en service d'un principal point d'eau en panne. Ceci peut se comprendre du fait que la source d'approvissionnement en eau potable des ménages serait à près de 70% privée. En milieu rural, c'est le comité de gestion qui serait l'acteur le plus impliqué dans la remise en service de la principale source d'approvisionnement en eau soit pour 7,7% des ménages enquêtés. On observe que ni l'Etat, ni l'élite ni aucun chef de village/quartier ne serait impliqué dans les activités de maintenance des deux zones. La Commune et les autres partenaires s'impliqueraient faiblement en milieu rural dans la remise en service du principal point d'eau en panne. Cependant, l'entretien et la maintenance des points d'eau nécessitent une bonne gestion par les acteurs.

Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

Milieu de résidence		Acteur de remise en service du principal type de point d'eau						
	Commune	*Etat*	*Elite*	*Comité de gestion*	*Chef de village / quartier*	*CAMWATER /SNEC/CDE*	Autres partenaires	*Total*
Urbain	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	00
Rural	1,9	,0	,0	7,7	,0	,0	6,7	
Ensemble	1,9	,0	,0	7,6	,0	,0	6,7	

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2 2022

La gestion des activités d'entretien et de maintenance des sources d'approvisionnement en eau peut s'effectuer par plusieurs acteurs, malheureusement à Edéa 2e urbain parce que les populations s'approvisionneraient principalement au *Forage avec pompe à motricité humaine* qui serait privé, comme indique le tableau 3.5, aucun acteur public n'interviendrait dans l'entretien de leur principal point d'eau. Ce seraient

donc les acteurs privés qui agiraient dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal point d'eau à Edéa 2e. Il ressort du tableau 3,9 que dans la Commune d'Edéa 2e, c'est le comté de gestion qui interviendrait principalement dans l'entretien et la maintenance du point d'eau soit pour 48,10% des ménages enquêtés en milieu rural. Cette activité de gestion peut également être effectuée par la communauté soit 28.8% en milieu rural. Une telle activité de gestion, d'entretien et de maintenance nécessite également des moyens financiers.

Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

Milieu de résidence		**Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau**				
	COGES	*Commune*	*CAMWATER*	*Communauté*	Autres	*Total*
Urbain	,0	,0	,0	,0	100,0	
Rural	48,1	1,0	1,0	28,8	26,0	
Ensemble	47,6	1,0	1,0	28,6	26,7	

Source : Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

Les acteurs en charge de la gestion, l'entretien et la maintenance des types de point d'eau sont généralement organisés en comité appelé comité de gestion ou COGES. Et la mise en œuvre des activités du COGES nécessite des moyens financiers. Le tableau 3.10 ci-dessous révèle que 0 % de ménages dans la Commune d'Edéa 2e, en zone urbaine contribuerait financièrement au fonctionnement du COGES, ce qui renverait un message d'insatifaction car ces ménages s'approvionneraient principalement dans les sources d'eau privées. En milieu rural par contre, 31,7% des ménages contribueraient financièrement au fonctionnement du COGES. Parmi ceux qui participent financièrement à son fonctionnement, 24,2% des ménages estimeraient que le montant contribué est élevé. De plus, la fréquence des contributions des ménages dans l'ensemble est mensuelle : 84,8%.

Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages qui contribue financièrement au fonctionnement du COGES	Montant moyen de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES						
				Jour	Semaine	Mois	Trimestre	Semestre	Année	Total
Urbain	,0									
Rural	31,7	68124,2	24,2	3,0		84,8	9,1		3,0	
Ensemble	31,4	68124,2	24,2	3,0		84,8	9,1		3,0	

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2 2022

L'analyse de la contribution des ménages au fonctionnement des comités de gestion des points d'eau nous conduit aux caractéristiques des points d'eau dans la Commune d'Edéa 2e.

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

Il sera question ici, de faire une caractérisation des points d'eau de la Commune d'Edéa 2e selon les déclarations des ménages. Le tableau 3.11 ci-dessous présente l'accessibilité à la principale source publique d'approvisionnement en eau et l'appréciation du service rendu par celle-ci.

Il ressort de ce tableau que la distance parcourue par les ménages pour atteindre la principale source publique d'approvisionnement en eau est de 2 000 m en milieu urbain et 721,7 m en milieu rural. De même, le temps moyen mis pour arriver à ces points d'eau serait respectivement de 30 et 11mn. Ce qui corrobore avec les distances parcourues. Ces chiffres confirmeraient une plus grande disponibilité des points d'eau public en milieu rural malgré leur insuffisance plus qu'en milieu urbain dans la Commune d'Edéa 2e.

Par contre, le temps d'attente moyen au point d'eau serait seulement de 5,0 mn en milieu urbain pourtant il faudra jusqu'à 12,8mn en zone rurale. Ces chiffres sont proportionnels au nombre moyen de personnes rencontrées habituellement au point d'eau. Pour ce qui est de l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau, 100% des ménages en zone urbaine le trouverait de bonne qualité contre 61.5 % en zone rurale. L'appréciation de mauvaise voir de très mauvaise qualité serait nulle en ville et très faible dans les villages de la Commune d'Edéa 2e.

Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

Milieu de résidence	Distance moyenne du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d'eau	Temps moyen (en minutes) d'attente au point d'eau	Nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau		Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau				
					Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais	Total
Urbain	2000,0	30,0	5,0	5,0	,0	100,0	,0	,0	,0	100,0
Rural	721,7	11,1	12,8	13,2	18,3	61,5	14,4	2,9	2,9	100,0
Ensemble	733,9	11,3	12,7	13,1	18,1	61,9	14,3	2,9	2,9	100,0

Source : Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

Le tableau 3.12 ci-dessous présente la proportion des ménages de la Commune d'Edéa 2e selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence.

Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclarés que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau :		
	a une d'odeur	*a un goût*	*a une couleur*
Urbain	,0	,0	,0
Rural	12,5	21,2	9,6
Total	12,4	21,0	9,5

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2 2022

Figure 3.12 Proportion (%) des ménages ayant déclarés les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau

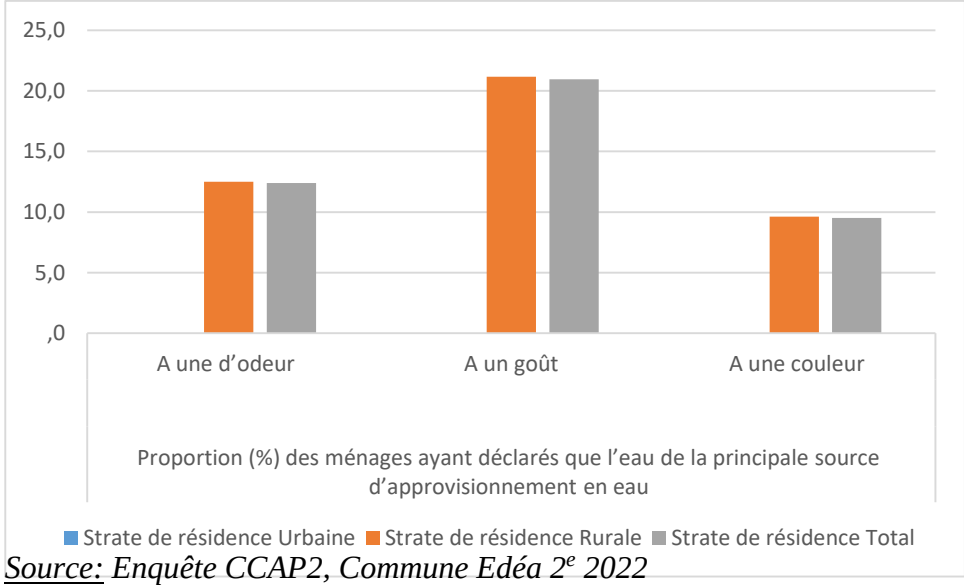

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

Il ressort donc du tableau et de la figure 3.12 que 12,5% des ménages déclarent que l'eau de leur principale source d'approvisionnement aurait une odeur en milieu rural. Pour ce qui est du goût, 21,2% des ménages en milieu rural, déclarent que l'eau de leur principale source d'approvisionnement aurait un goût. De plus, 9,6% de ménages en milieu rural trouvent que l'eau de la principale source aurait une couleur. Tous ces pourcentages sont nuls en milieu

urbain, ce qui corrobore avec l'analyse précedente qui relève la satisfaction des populations sur la disponiblité et l'accessibilité à l'eau potable mais pourvue par le secteur privé et dont la qualité ne peut être appréciée que par des analyses médicales.

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune

Cette rubrique porte sur l'analyse de la satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la Commune d'Edéa 2e. Le tableau 3.13 ci-dessous présente le besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et la satisfaction de ce besoin.

Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

Milieu de résidence	**Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois**	**Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :**								**Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait**
		Au Maire	A l'Etat	A une élite	Au Comité de gestion du point d'eau	Au Chef de village/ quartier	A l'Autorités administratives	A Camwater/SNEC	A Autre	
Urbain	,0	-	,-	-	-	-	-	-	-	-
Rural	9,7	48,0	,0	8,0	4,0	36,0	,0	8,0	8,0	16,0
Ensemble	9,6	48,0	,0	8,0	4,0	36,0	,0	8,0	8,0	16,0

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

De ce tableau, il ressort que seulement 9,7% des ménages en zone rurale à Edéa 2e auraient exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois. Ce besoin a été principalement adressé à 48 % au Maire et à 36 % au Chef de village / quartier. En général, 16% des ménages ayant exprimé un besoin en eau estime qu'ils auraient été satisfaits. Aucun besoin en eau potable ne semble avoir fait l'objet d'une demande en

zone urbaine, pourtant il ressort des discussions faites sur le terrain avec quelques chefs de ménages que le nombre élévé des demandes sans suites ont été presque comblées par la création des points d'eau privées. Ce qui interpelle les collectivités territoriales à une action urgente pour s'assurer de la qualité de l'eau consommée par sa population qui est une exigence de l'ODD 6.

Le tableau 3.14 ci-dessous présente la Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction.

Tableau 3.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

Milieu de résidence	**Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage**	**Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau**			
		Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	**Total**
Urbain					
Rural	1,0	50,0	25,0	25,0	100,0
Ensemble	1,0	50,0	25,0	25,0	**100,0**

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

Il ressort du tableau ci-dessus que la moitié des ménages ayant exprimé un besoin en eau potable aurait été satisfait en moins d'un mois alors que ¼ de ménages devrait attendre entre un mois et trois mois et le dernier quart plus de trois mois pour que le besoin exprimé en eau soit satisfait. Ce temps d'attende pour satisfaire un besoin exprimé peu augmenter la non satisfaction des populations en approvisionnement en eau potable.

Le tableau 3.15 présente la Proportion des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable et la raison de non satisfaction dans la Commune d'Edéa 2e.

Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :						
		Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autre
Urbain	66,7	,0	50,0	100,0	,0	,0	,0	,0
Rural	57,8	27,5	23,5	77,2	3,4	,0	4,7	7,4
Ensemble	57,9	27,2	23,8	77,5	3,3	,0	4,6	7,3

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

Il ressort de ce tableau que 66,7% de ménages en zone urbaine seraient non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable contre 57,8% en zone rurale. Ce qui explique que le pourcentage d'accessiblité et la bonne appréciation faite plus haut seraient eronnés et remet en surface le véritable probleme d'insufisance du taux de couverture de la Commune en eau potable précédemment relevé à la fois en zone urbaine et en zone rurale. Les principales raisons de non satisfaction seraient respectivement : l'insuffisance de points d'approvisionnement en eau et la mauvaise qualité de l'eau en zone urbaine et rurale. Toutefois, le coût élevé de l'approvisionnement en eau et la mauvaise gestion du point d'eau en milieu rural contribueraient à la non satisfaction.

La figure 3.15 ci-dessous illustre également ces différentes raisons.

Figure 3.15 : Raison de Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

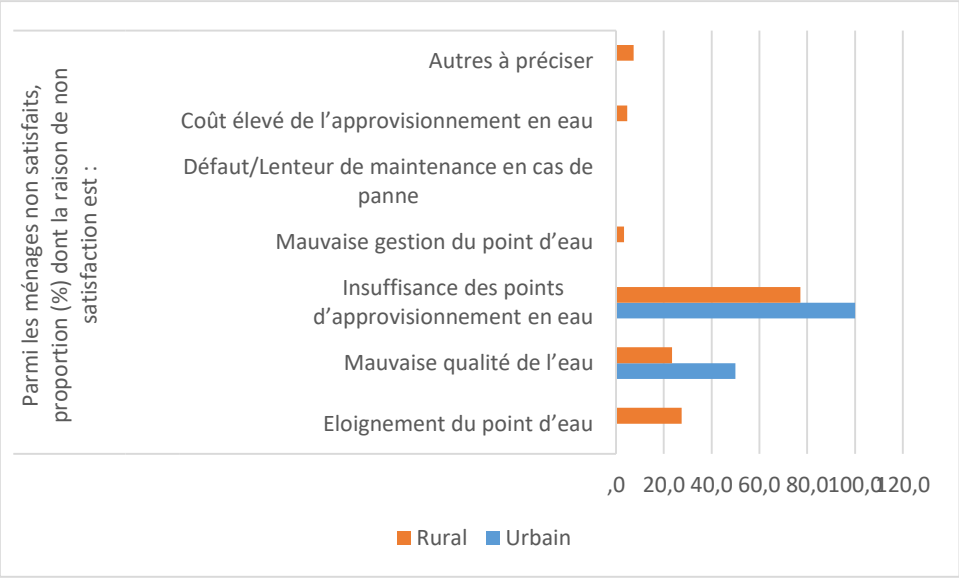

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

Par ailleurs, la non satisfaction des ménages en approvisionnement en eau potable, mérite que des actions soient envisagées par les ménages en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable.

III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

Ce dernier point du secteur hydraulique porte sur les actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable dans la Commune d'Edéa 2e. Le tableau 3.16 ci-dessous présente la proportion des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers les points d'eau supplémentaires, l'amélioration de la gestion des points d'eau, l'amélioration de la

qualité de l'eau et autres actions.

Tableau 3.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :										
	Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autres
	Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	Donation du site de construction d'un point d'eau	Plaidoyer auprès des donateurs	Redynamisation/mise en place du COGES	Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des comptes-rendus sur la gestion du point d'eau par le	Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	
Urbain	,0	,0	66,7	,0	,0	,0	33,3	,0	,0	,0	,0
Rural	40,7	6,2	50,4	14,0	36,0	8,9	8,1	2,7	8,1	8,1	4,3
Ensemble	40,2	6,1	50,6	13,8	35,6	8,8	8,4	2,7	8,0	8,0	4,2

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

Il ressort de ce tableau que les populations serraient prêtes à mener uniquement deux grandes actions en vue d'améliorer le service rendu en eau potable dans la Commune d'Edéa *2e*. Il s'agit d'œuvrer pour des points d'eau supplémentaires et d'améliorer la gestion des points d'eau. Ainsi en milieu urbain, 66, 7% des ménages seraient prêts de faire un plaidoyer auprès des donateurs pour un point d'eau supplémentaire et 33.33 % de ménages voudraient suivre la production des comptes rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES. Pour une amélioration de la gestion des points d'eau en milieu rural, ces proportions sont respectivement de 50,4% et 33.33 % de ménages qui pour améliorer la gestion des points d'eau voudraient plutôt suivre la production des comptes rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES. Le pourcentage des ménages qui voudraient travailler pour améliorer la qualité de l'eau, en ville est nul car cette 3e action est moins sollicitée même en milieu rural où seulement 8,1 % voudraient le faire en participant aux

campagnes périodiques de potabilisation de l'eau et le même nombre en participant aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau .

Pour clôturer cette analyse concernant la perception des populations locales sur la qualité des services rendus par les biens et services publics offerts dans le secteur de l'hydraulique, nous disons que malgrè les efforts fournis par la Commune pour satisfaire les besoins de la population en eau potable, un tiers de la population urbaine seulement aurait accès à une source d'eau publique et se ravitaillent pour la plupart au forage,avec pompe à motricité humaine qui est disponible tout au long de la journée malgrè les grandes distances à parcourir pour y parvenir. C'est pourquoi la proportion des ménages qui sont non satisfaits de l'approvissionnement en eau potable est plus élevé en ville que dans les zones rurales et seraient respectivement de 66, 7% et 57,8.

III.3 Services de santé

La mise en œuvre du contrôle citoyen de l'action publique dans le secteur de la santé vise à consolider l'implication des populations locales dans l'amélioration de la qualité des services offerts dans les formations Sanitaires (FOSA) de la Commune. Il s'appuie sur une évaluation de la perception des populations locales concernant la qualité des services rendus par les biens et services publics offerts dans le secteur de la santé.

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

La carte sanitaire de la Commune d'Edéa 2^{e} présente plusieurs types de formations sanitaires. Le tableau 3.17 montre la répartition en pourcentage des ménages selon le type de formation sanitaire fréquemment utilisées pour la prise en charge des populations.

Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de résidence	**Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge**			
	Public	Privé laïc	Privé confessionnel	Total
Urbain	,0	100,0	,0	100,0
Rural	66,3	26,4	7,4	100,0
Ensemble	65,5	27,2	7,3	100,0

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2^{e} 2022

D'après le tableau 3.17, tous les ménages en milieu urbain fréquenteraient des formations sanitaires privéés (100%) alors que la majorité des populations en zone rurale se feraient consulter dans des formations sanitaires publiques. En effet en milieu rural, 66,30% des ménages déclareraient se rendre fréquemment dans les FOSA publiques pour leur prise en charge sanitaire, 26,4% des ménages se rendraient dans des FOSA privées laïques et 7,4% des ménages dans les FOSA privées confessionnelles. Les raisons principales évoquées pour le choix de ces formations sanitaires varient d'un ménage à l'autre. D'après le tableau 3.18, 66,7% auraient principalement trois raisons de choix pour ces formatons sanitaires. : la distance, le coût et la qualité des soins. La disponibilité du personnel, motiverait 46,7 % des ménages alors que l'accueil serait la raison évoquée par 33,3% et la disponibilité des médicaments comme raison du choix de ces formations sanitaires représenterait 30% des ménages comme indiqué dans le tableau 3.18 ci-dessous.

Tableau 3.18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Milieu de résidence	Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :						
	Distance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres
Urbain	66,7	66,7	33,3	66,7	33,3	33,3	33,3
Rural	74,7	56,3	57,5	73,6	47,1	29,9	8,0
Ensemble	66,7	66,7	33,3	66,7	46,7	30,0	8,9

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.19 présente la répartition en pourcentage des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Type de formation sanitaire existant dans le village / quartier					
	Centre de santé intégré	*Centre médical d'arrondissement*	*Hôpital de district*	*Hôpital régional*	*Hôpital de référence*	***Total***
Urbain	-	-	-	-	-	-
Rural	72,7	1,5	-	24,9	1,0	100,0
Total	72,7	1,5	-	24,9	1,0	100,0

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

Il resort du tableau 3.19 que le Centre de Sante Intégré (CSI) serait la principale formation sanitaire publique que les ménages dans la zone rurale fréquentent pour obtenir des soins de santé car en zone urbaine comme précédemment relevé les ménages fréquenteraient uniquement les formations sanitaires privées laiques . En effet, 72,7% des ménages en zone rurale se rendraient principalement dans les CSI pour l'obtention des soins, 24,9% se rendraient à l'hôpital regional, 1,5% au Centre Médical d'Arrondissement et seulement 1% se rendraient à l'hopital de référence

Le tableau 3.20 présente les données sur l'accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.

Tableau 3.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
	Oui	Non	Total		
Urbain	-	-	-	-	-
Rural	53,2	46,8	100,0	4174,1	93,7
Ensemble	53,2	46,8	100,0	4174,1	93,7

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

Il ressort de ce tableau que plus de la moitié des ménages en zone rurale (53, 2%) qui voudraient bien se faire soigner dans les FOSA publiques se trouvent éloignés de leur principale formation sanitaire publique. Les raisons évoquées pour ne pas s'y rendre seraient la distance moyenne parcorrue par les ménages qui serait de 4174,1 mètres, pour un temps moyen de plus de 90 minutes. L'éloignement et le temps mis pour atteindre une formation sanitaire publique pourraient réduire le taux de fréquentation des formations sanitaires publiques par les ménages. Ces éléments sont autant d'aspects à prendre en considération pour la priorisation des actions visant l'amélioration de l'offre de santé.

La caractérisation du petit materiel utilisé dans les FOSA est un élément à explorer.

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins									
	Ciseaux	*Seringues*	*Alcool*	*Coton*	*Bétadine*	*Thermomètre*	*Tensiomètre*	*Balance*	*Gants*	*Aut*
Urbain	-	-	-	-	-	-	-	-7	-	
Rural	53,2	46,8	100,0	53,2	94,6	94,6	91,7	91,7	81,0	1
Ensemble	53,2	46,8	100,0	53,2	94,6	94,6	91,7	91,7	81,0	1

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

Les ménages de la zone rurale qui semblent les seuls à utliser les COSA publiques dans la Commune d'Edéa 2e déclarent que le petit materiel serait disponible dans la principale formation sanitaire pulique fréquentée pour l'obtention des soins. En effet 100% de ménages confirmeraient la présence de l'alcool, 94,6% la presence de la betadine et des seringues, 91,7% la présence du tensiomètre et la balance, 81 % celle des gants, 53,2 % pour les ciseaux et le coton alors que 12,2 % évoqueraient la disponibilité des autres petits matériels. Après la catégorisation du petit matériel dans les FOSA publiques que dire du payement des soins dans ces FOSA et du jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant.

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Au sein de la Commune d'Edéa 2e, les ménages payeraient en moyenne une somme de 2066,6 Fcfa pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins. Environ 27, 8% de ménages seulement trouveraient élévé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire et 17,6% de ménages déclarent que d'autres frais supplémentaires seraient éxigés pour leur suivi dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins. Quant au jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant.,ils estiment que l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire fréquentée pour l'obtention des soins serait bon car 67, 3% le déclarent contre , 28,8% qui pensent que cet accueil serait plutôt passable et 3,9% seulement qui le trouverait mauvais.

Tableau 3.22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence	**Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins**	**Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins**	**Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins**	**Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins**			
				Bon	Passable	Mauvais	Total
Urbain							
Rural	2066,6	27,8	17,6	67,3	28,8	3,9	100,0
Ensemble	2066,6	27,8	17,6	67,3	28,8	3,9	100,0

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

Si peu de ménages juge que le payement des soins de santé dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins est élevé et trouvent à plus de 60% que l'accueil est bon, qu'en est–il de l'appréciation du service rendu dans ces FOSA publiques aux ménages .

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

L'appréciation du service rendu dans les formations sanitaires est perçue à deux niveaux : la disponibilité des médicaments et la résolution des problèmes de santé.

S'agissant de la disponibilité des médicaments, 48,3% des ménages trouvent que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité seraient toujours disponibles. Par ailleurs, 41,5 % des ménages seulement, estiment que la plupart des problèmes de santé du village seraient résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.

Tableau 3.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Urbain	-	-
Rural	48,3	41,5
Ensemble	48,3	41,5

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

Ce résultat pourrait influencer négativement la proportion des ménages satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins qui est abordé dans la suite de cette analyse.

Tableau 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Eloignement des formations	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du personnel de la	Monnayage des	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité équipements	Insuffisance des équipements	Coût élevé de l'accès aux soins	Autres
Urbain											
Rural	12,68	46,2	57,7	19,2	30,8	11,5	34,6	23,1	30,8	23,1	7,7
Ensemble	12,68	46,2	57,7	19,2	30,8	11,5	34,6	23,1	30,8	23,1	7,7

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

En effet, il ressort du tableau 3.24 ci-dessus que la proportion des ménages non satisfaits des services rendus dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour les soins serait très faible : 12,68%. La principale raison de non satisfaction serait la mauvaise qualité des services offerts que dénoncent 57, 7 % des ménages, suivi de l'éloignement que soulèveraient 46, 2 %. L'insuffisance des médicaments serait la 3e raison suivi de la mauvaise qualification du personnel et de l'insuffisance des équipements. L'absentéisme du personnel soignant et le monnayage des soins seraient également des causes non négligeables de non satisfaction des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire publique dans les villages de la Commune d'Edéa 2e..

Figure 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

,

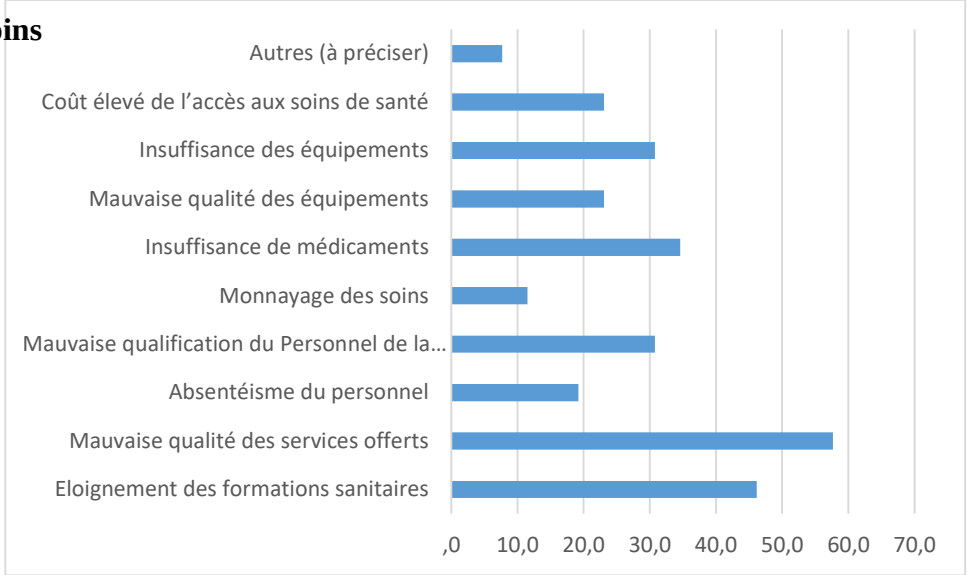

Source: *Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022*

La figure 3.24 illustre clairement ces raisons de non satisfaction des services offerts dans la principale formation sanitaire publique dans les villages de la Commune d'Edéa 2e. Dans ce cas quelles seraient des actions à envisager en vue de l'amélioration du service en soins de santé ?

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

L'insatisfaction des ménages suite aux services rendus dans le secteur de la santé interpelle également les populations à un ensemble d'actions qu'ellent pourraient mettre en œuvre en vue de l'amélioration des services rendus dans le secteur de la santé (tableau 3.25).

Tableau 3.25 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :													
	Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation /Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé			Autres
	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/Structures privées pour la construction des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations	Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	Redynamisation du COSA/COGE	Approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	Accueil et prise en charge des patients	Maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA/COGE	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	Réduction du coût d'accès aux soins de santé
Urbain														
Rural	12,7	45,4	30,2	33,2		14,1	12,2	17,6	6,3	12,2	4,9	2,4	,5	15,1
Ensemble	12,7	45,4	30,2	33,2		14,1	12,2	17,6	6,3	12,2	4,9	2,4	,5	15,1

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

Le tableau et la figure 3.25 présentent les differentes actions que les ménages insatisfaits du service rendu dans le secteur santé seraient près à mettre en œuvre pour leur amélioration. En effet 63, 40% seraient prêts à oeuvrer dans l'extension/la réhabilitation/l'Equipements des formations sanitaires, 62,

80 % dans l'amélioration de la gestion des FOSA et 58, 10% dans la création des Formations sanitaires supplémentaires.

La réduction du coût d'accès et les autres raisons restent faibles.

Figure 3.25 Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

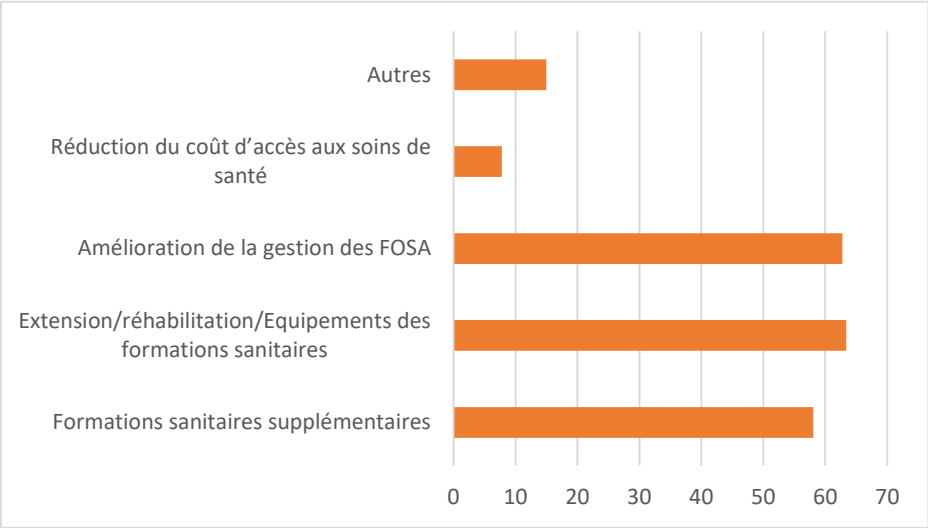

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

Il faut retenir de l'analyse du secteur santé que malgrè les efforts fournis par la Commune d'Edéa 2e pour satisfaire les besoins de la population en matière de santé, presque toute la population urbaine se soignerait dans les formations sanitaires privées contre un quart en zone rurale principalement pour des raisons de distance, qualité et coûts des soins. Les centres de Santé Intégrés (CSI) seraient les FOSA publiques les plus sollicitées en zone rurale à cause du coût d'accés et seulement un ménage sur huit ne serait pas satisfaits des services rendus.. Quant aux actions à méner par les populations de la Commune d'Edéa 2e pour améliorer les services rendus dans le secteur santé, l'extension/la réhabilitation/l'Equipements des formations sanitaires et l'amélioration de la gestion des FOSA seraient les deux prioités qu'elles seraient prêtes à mettre en œuvre.

III.4 Services de l'éducation

La mise en œuvre du contrôle citoyen de l'action publique dans le secteur de l'éducation vise à consolider l'implication des populations locales dans l'amélioration de la qualité des services offerts dans les établissements des cycle maternel, primaire et seondaire de la Commune. Il s'appuie sur une évaluation de la perception des populations locales concernant la qualité des services rendus par les biens et services publics offerts dans le secteur de l'éducation pour l'atteinte de l'ODD 4: éducaion de qualité.

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

La carte scolaire de la Commune d'Edéa 2e présente plusieurs types d'établissements. Le tableau 3.26 répartit en pourcentage les enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement et le milieu de residence.

Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Cycle d'enseignement									
	Maternel		Primaire		Secondaire 1er cycle		Secondaire 2ème cycle		Formation professionnelle	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Urbain	0	0	0	100	0	100	100	0	0	0
Rural	67,47	32,53	69,54	30,46	90,91	9,09	82,69	17,31	25	75
Ensemble	67,47	32,53	69,54	30,46	90,91	9,09	82,69	17,31	25	75

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

Il resort de ce tableau que le taux de fréquentation du cycle d'enseignement maternel serait nul en zone urbaine au public et au privé, par contre en zone rurale, ce taux serait de 67, 47 % dans le public et 32, 47 % dans le privé, ce qui semble incongru dans la mesure où le taux d'alphabétisation est toujours supérieur en zone urbaine et de surcroit dans l'éducation maternelle qui peut être facultative pour les populations rurales le plus souvent très pauvres dans un contexte de pauvreté. En ce qui concerne l'enseignement du cycle primaire, le taux de frequentation de l'école publique pour les enfants des ménages enquêtés est nul en zone urbaine où se trouverait néanmoins une dizaine d'écoles publiques. Toujours dans ce cycle primaire, 69, 54% des enfants des ménages enquêtés vont à une école publique et 30,46% à une école privée, au cycle de l'enseignement secondaire subdivisée en deux, le premier cycle reçoit toujours 00% des enfants des ménages enquêtés dans le public et 100% dans le privé alors que 90,91 % des enfants des zones rurales sont au public et 9,09% au privé. Par contre, au second

cycle du secondaire, 100 % des enfants en ville fréquenteraient au lycée contre 82.09% en zone rurale. Le même pourcentage des enfants des ménages enquêtés seraient inscrits à un collège (17, 31%).

par ailleurs, le cycle de l'enseignement professionnel enregistre 0% d'enfants au public et au privé en ville contre 25% en zone rurale aussi bien dans le public que dans le privé.

Cette situation nous amène à chercher les raisons de la préférence du privé au public. En effet, plusieurs raisons justifient la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établisssement scolaire.

Tableau 3.27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

Milieu de résidence	**Raisons de préférence du privé au public**		
	Eloignement	Coût	Qualité de l'éducation
Urbain	0	0	100
Rural	63,33	41,11	95,55
Ensemble	61,29	39,78	95,69

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

Il ressort du tableau 3,27 sur la raison de préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire que la qualité de l'enseignement serait la principale raison de ce choix surtout en zone urbaine qui l'enregistre comme l'unique raison. Pourtant en zone ruale, l'éloignement serait la seconde raison avec 63,33% et le coût de l'enseignement privé resterait une raison pas des moindres car elle représenterait 44,11%. Comment comprendre cette dernière raison alors que les établissements privés ont toujours été plus onéreux que les publics ? Le rapport qualité coût motiverait les ménages à préférer le privé au public.

Il ressort en filigrane de cette analyse que pour bien comprendre les données du tableau 3.26, il faut entrer dans les non dit des populations urbaines qui stigmatiseraient la qualité de l'enseignement public de la maternelle au premier cycle de l'enseignement secondaire. En effet, le tableau 3.26 aligne 0% d'enfants du cycle d'enseignement maternelle jusqu'au premier cycle du secondaire et brusquement le second cycle de l'enseignement secondaire public qui serait positivement apprécié dans la Commune pour la qualité de l'éducation enregistre 100% au public.

Si les ménages préfèrent l'enseignement privé au public et la qualité de l'éducation semble la principale raison de cette préférence, ces ménages seraient t-elles conscientes de la disponibilité d'un établissement public dans un cycle d'enseignement dans leurs villages/quartiers ?

Le tableau 3.28 ci-dessous enregistre le pourcentage des ménages conscients de la disponibilité d'un établissement public dans un cycle d'enseignement dans leurs villages/quartiers selon le lieu de résidence et la proximité de l'établissement disponible.

Tableau 3.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage	Milieu de residence			Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier		
	Urbain	Rural	Total	Oui	Non	Total
Maternel	66,67	32,56	32,95	83,72	16,28	100
Primaire	66,67	32,94	33,33	87,36	12,64	100
Secondaire 1er cycle	0	21,32	21,07	89,09	10,91	100
Secondaire 2nd cycle	33,33	11,62	11,87	74,19	25,81	100
Formation professionnelle	41,67	24,61	24,80	84,94	15,06	100

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

Il ressort du tableau 3.28 de la répartition en % des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village/quartier selon le milieu de résidence ci-dessus, qu'effectivement 66,67% des ménages en zone urbaine seraient conscients de la disponibilité des écoles maternelles et écoles primaires pourtant aucun de ces ménages n'aurait avoué que ses enfants fréquentent ces écoles.

Figure 3.28a : disponibilité du Cycle d'enseignement dans le village / quartier du ménage

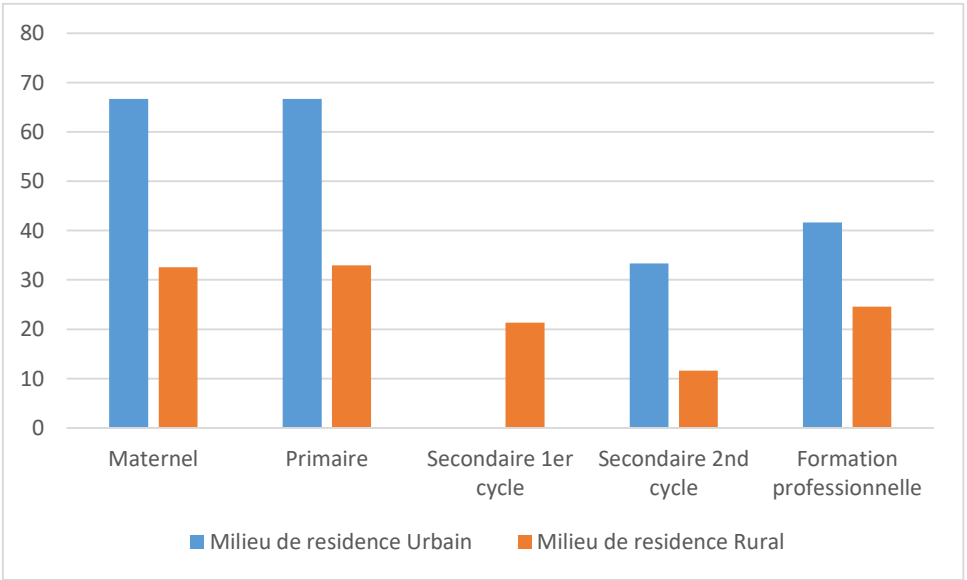

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

Ce chiffre sur la connaissance de la disponibilité d'un établissement d'enseignement secondaire du premier

cycle en zone urbaine est nul et s'élève à 21,32 % en zone rurale. Pourtant dans le second cycle de l'enseignement secondaire, 33,33 % de ménages en zone urbaine sont conscients de sa disponibilité contre seulement 11,62 % en milieu rural. Par ailleurs, le pourcentage des ménages conscients de la disponibilité de la formation professionnelle est de 41,67% en milieu urbain contre 24,80% en zone rurale. La figure 3.28 a. illustre ces chiffres sur la dispinibilité d'un cycle d'enseignement en zone rurale et urbaine.

Figure 3.28b : Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier

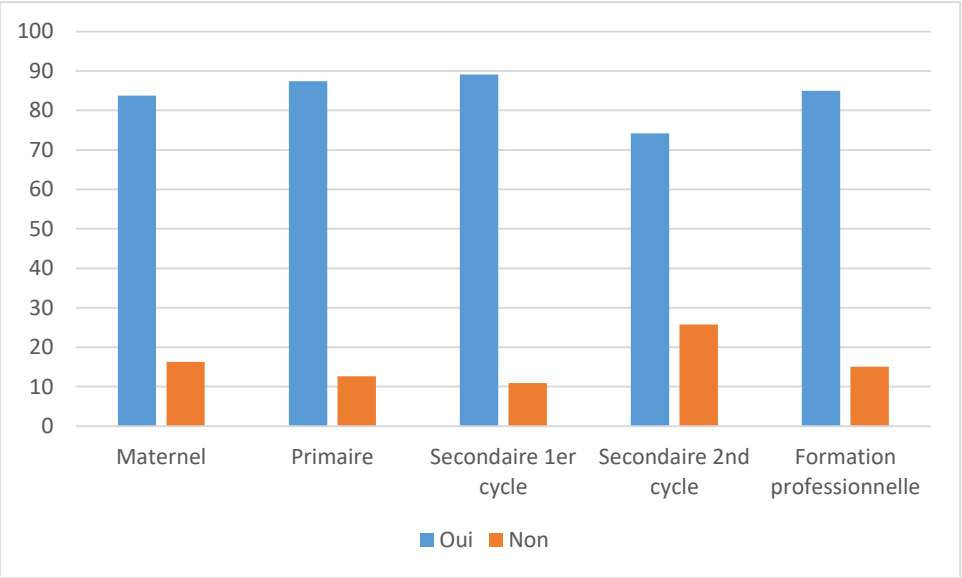

Source: Enquête CCAP2, Commune Edéa 2e 2022

Au sujet de la proximité du ménage à l'établissement scolaire qu'illustre la figure 3.28 a, 83,72% et 87,36 % des ménages toute zone de résidence confondue trouvent respectivement que les écoles maternelles et les écoles primaires seraient proches des ménages par leur oui pour la proximité. Ces chiffres seraient respectivement de 89, 09, 74,19 et 84, 94% dans les deux cycles de l'enseignement secondaire et dans la formation professionnelle. En moyenne seulement 15,06 % de ménages trouvent que ces établissements ne seraient pas à proximité des ménages. La proximité des établissements scolaires devrait en principe facilté leur accessibilité qui sera exploré dans la suite de l'analyse.

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

Il est question à ce niveau d'analyser l'accessibilité des établissements publics dans la Commune d'Edéa 2e par rapport au temps mis pour s'y rendre qui en principe dépend de la distance parcourue.

Le tableau 3.29 sur la distance moyenne parcourue et le temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence relève que : en zone urbaine les distances seraient très faibles et le temps mis presque nul dans tous les cycles de l'enseignement. Cette analyse corrobore avec l'idée des non dits des populations précédemment

évoquées qui refusent d'avouer que leurs enfants fréquenteraient ces établissements publics du fait qu'elles n'apprécieraient pas positivement la qualité de l'enseignement dispensée.

Par contre, les distances parcourues par les enfants en zone rurale varieraient entre 447m et 3 568m pour un temps de marche à pieds qui oscillerait entre 10 minutes et 1 heure 20minutes d'où des efforts supplémentaires pour réduire ces distances et permettre aux enfants en zone rurale d'avoir accès à une éducation de base.

Tableau 3.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible	Milieu de résidence				*Ensemble*	
	Urbain		*Rural*			
	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
Maternel	0	0	3567,88	1,27	3526,87	1,26
Primaire	0	0	447,71	13,42	442,56	13,26
Secondaire 1er cycle	30	0,67	742,49	10,09	734,30	9,98
Secondaire 2nd cycle	0	0	3567,89	1,27	3526,88	1,26
Formation professionnelle	0	0	447,71	13,42	442,56	13,26

Source: Enquête CCAP2, Commune d'Edéa 2e 2022

Le point suivant de notre analyse va caractériser l'environnement scolaire dans la Commune d'Edéa 2e.

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

Le tableau 3.30 ci-dessous relève la proportion des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement.

Tableau 3.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle d'enseignement	Caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté				
	a un cycle complet	*a un atelier complet*	*a une salle par niveau de classe*	*Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves*	*Distribution de livres scolaires*
Maternel			0	9,30	5,04
Primaire	0		0	24,03	10,85
Secondaire 1er cycle	33,33		33,33	30,62	
Secondaire 2ème cycle					
Formation professionnelle			8,33	0,38	

Source: Enquête CCAP2, Commune d'Edéa 2e 2022

Il ressort de ce tableau que le pourcentage d'école primaire qui disposerait d'un cycle complet est nul, pourtant ce chiffre s'élèverait à 33,33 % dans tous les deux cycles secondaires. A propos des écoles maternelle et primaire disposant d'une salle par cycle, ce chiffre serait aussi nul. Pourtant le cycle secondaire tout niveau confondu aurait 33,33% de salle par niveau de classe contre seulement 8,33% dans la formation professionnelle, Dans les cycles maternel et primaire, la disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves serait de 9,30 % à la maternelle et 24,03 % au primaire.

Sur la caractéristique du nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et l'appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle, le tableau 3.31 rélève qu'au cycle martenel le nombre moyen d'enfants par classe serait très faible 2,85 contre un chiffre plus raisonnable au primaire : 38,2.

Tableau 3.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle d'enseignement	**Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement**	**Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe**			
		Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
Maternel	2,85	76,92	19,23	3,85	100
Primaire	38,2	73,84	24,62	1,54	100
Secondaire 1er cycle	42,29	48,19	46,99	4,82	100
Secondaire 2nd cycle	50	0	100	0	100
Formation professionnelle	39,41	61,71	34,86	3,43	100

Source: Enquête CCAP2, Commune d'Edéa 2e 2022

Figure 3.31a. Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement

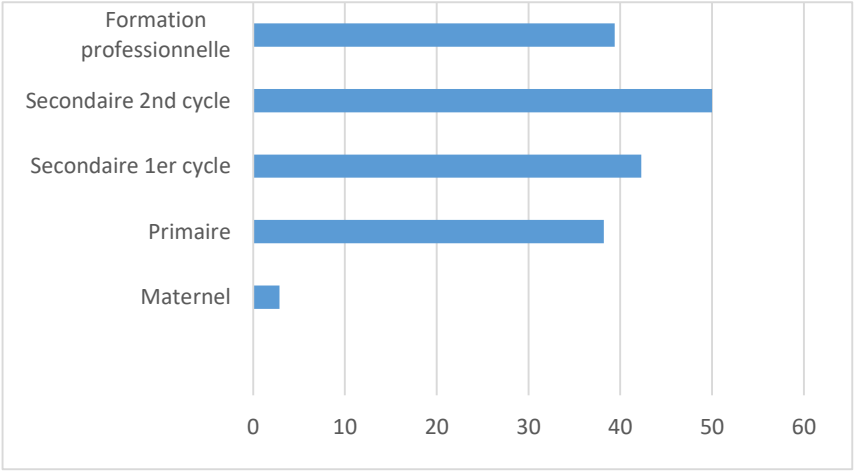

Source: Enquête CCAP2, Commune d'Edéa 2e 2022

Au premier cycle de l'enseignement secondaire, ce nombre serait de 42,29 et 50 au second cycle du secondaire. Par ailleurs dans la formation professionnelle le nombre moyen d'élèves par salle de classe serait de 39, 41. Tous ces chiffres sont représentés dans la figure 3.31 ci-dessus.

En ce qui concerne l'appréciation de la fréquence de la presence de l'enseignant dans la classe au cycle maternel, 76,92% de ménages pensent qu'ils seraient réguliers, contre 19,23 % qui les trouveraient plutôt moyennement réguliers et seulement 3,85 % qui estiment qu'au cycle maternel les enseignants seraient irréguliers. Ces chiffres sont proches de la réalité du cycle primaire, sauf qu'ici l'irrégularité des enseignants serait encore plus faible (1,54%) et même si les enseignants réguliers sont plus nombreux que les moyennement réguliers, la somme des deux s' élève à 98,46%.

Figure 3.31b. : Fréquence pour tous les cycles de l'enseignement.

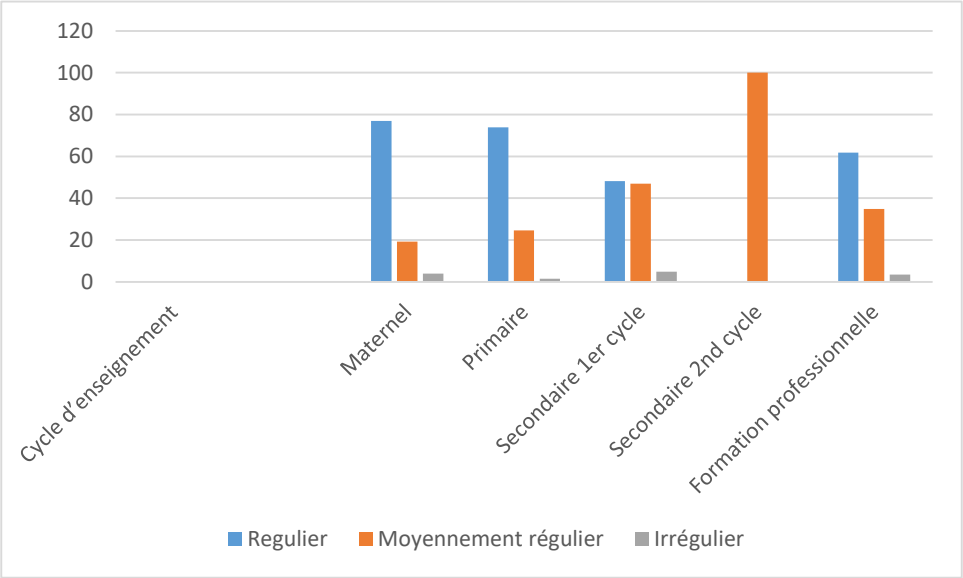

Source: Enquête CCAP2, Commune d'Edéa 2e 2022

Pourtant dans l'enseignement secondaire 1er cycle, les ménages qui pensent que la fréquence des enseignants est régulière est presque la même que les moyennemant réguliers. La figure 3.31b illustre clairement cette fréquence pour tous les cycles de l'enseignement, mais que dire de la proportion des ménages de la Commune qui ne participent pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de residence et les raisons de cette non participation.

Le tableau 3.32 ci-dessous présente d'une part la proportion dans la Commune des ménages qui ne participent pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence et d'autre part la proportion des

ménages dans la Commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE. Il ressort de ce tableau que dans la zone urbaine et dans la zone rurale, le pourcentage des ménages qui ne participent pas aux réunions de l'APEE serait faible et oscillerait entre 0 et 8% comme illustre la figure 3.23 a.. Parmi ce petit nombre qui ne participerait pas aux réunions de l'APEE, les raisons de non partticipation sont nombreuses mais aucun ménage n'aurait avancé la raison de la durée des réunions. Par contre, pour 50% des ménages qui ont les enfants au primaire, la raison de non participation évoquée serait la non réddition des comptes et ce pourcentage de 50% serait également avancé par les ménages des enfants de la matenelle comme autres raisons de non participation aux réunions des parents.

Tableau 3.32 : Proportion (%) dans la Commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence
Proportion (%) des ménages dans la Commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE

Cycle d'enseignement	Proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE			Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
	Urbain	Rural	Total	Non-respect des horaires	Durée des réunions	Réunion d'information et non d'échanges	Non redditon des comptes	Autres
Maternel	3,06	3,06	-	12,5		25	12,5	50
Primaire	6,13	6,13	-	0		25	50	25
Secondaire 1er cycle	8,05	8,05	-	23,81		23,81	23,81	33,33
Secondaire 2nd cycle	0	0	-	13,333		24,44	31,11	33,33

Source : Enquête CCAP2, Commune d'Edéa 2e 2022

La figure 3.32a. ci-dessous ressort ces pourcentages qui sont identiques en zone urbaine et en zone rurale.

Dans l'ensemble, le poucentage de non participation aux réunions de l'APEE est nul dans le 1er cycle du secondaire et serait de 8.05% dans le second cycle du secondaire, la maternelle enregistrerait le second faible taux qui serait de 3,06%.

Figure 3.32a Proportion (%) dans la Commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE

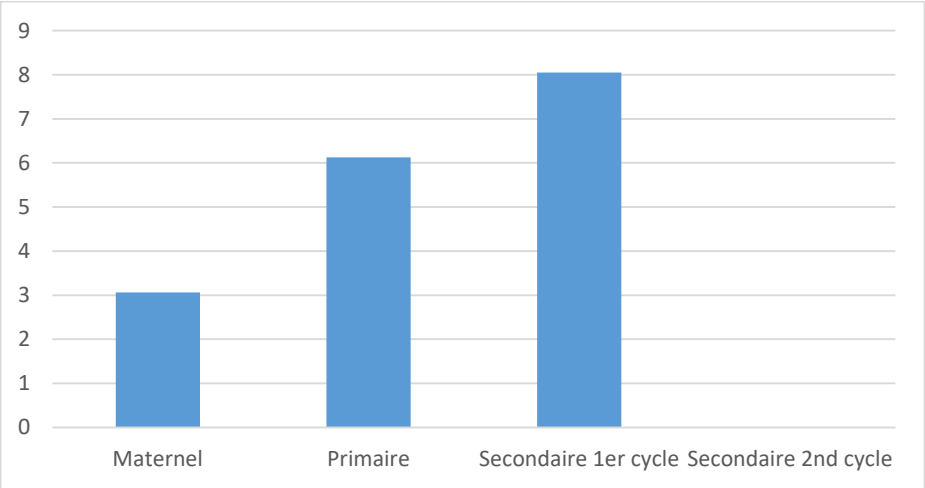

Source: *Enquête CCAP2, Commune d'Edéa 2e 2022*

La figure 3.32b. indique la proportion des ménages selon la raison de non participation aux reunions de l'APEE.

Figure 3.32b : Proportion (%) des ménages dans la Commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE

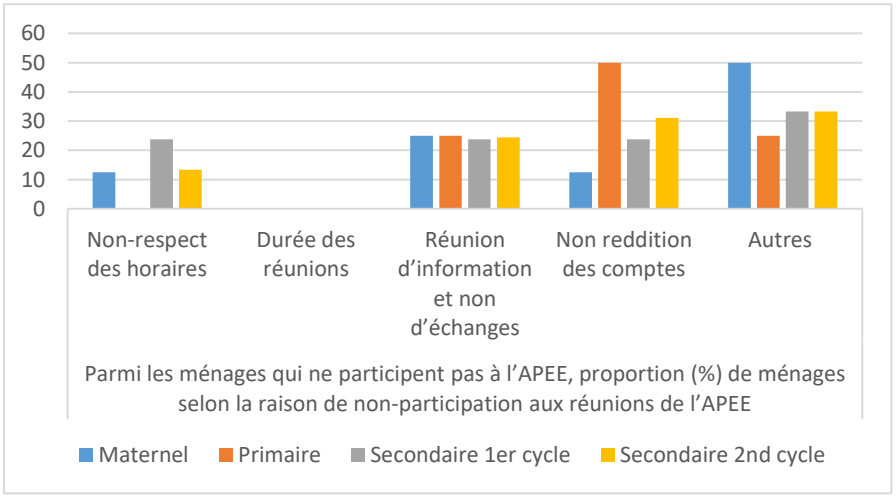

Source: *Enquête CCAP2, Commune d'Edéa 2e 2022*

Il ressort de cette figure que si la raison de “reunion d’information et non d’échange” n’est pas la plus avancée, elle serait néanmoins pour ¼ des ménages concernés la raison de non participation aux reunions de l’APEE et serait constante pour tous les cycles de l’enseignement. Cette analyse nous conduit directement sur le point suivant concernant le coût de l‘éducation et la gestion des ouvrages des différents établissements.

III.4.4 Coût de l’éducation et gestion des ouvrages de l’école

Tableau 3.33 : Répartition des ménages selon l’appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle d’enseignement	**Dépense moyenne (FCFA)**				**Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé**			**Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d’éducation**
	Inscription	APEE	Autres frais	Total	Elevé	Raisonnable	Faible	
Maternel	14596,46	5865,69	6038,77	26 500,92,	61,54	38,46	-	0,38
Primaire	6112,55	3908,06	2815,63	12836,24	56,92	43,08	-	1,91
Secondaire	17584,53	12003,80	6213,54	35 801,87	56,63	43,37	-	2,29
Formation professionnelle	35000	0	0	35000	0	100	--	0

Source: Enquête CCAP2, Commune d’Edéa 2e 2022

Le tableau 3.33 ci-dessus répartie les ménages en fonction de la dépense, l’appréciation du montant payé comme frais exigibles et les ménages qui auraient payé autres frais en plus des frais exigibles.

A propos de la dépense par cycle d’enseignement, le total moyen varierait de 12 536,24 FCFA dans le cycle primaire, d’ailleurs le moins onéreux, à 35 801,87 FCFA au second cycle du secondaire. La maternelle serait donc à cheval entre le primaire et le secondaure avec un total moyen de dépense de 26 8500,92 FCFA, la foramtion professionnelle de 35 000 à payer une fois. La figure 3.33a. illustre cette repartition selon trois catégories de dépenses à savoir : inscription, APEE et autres frais.

Figure 3.33a : Dépense moyenne (FCFA) selon le cycle d'enseignement.

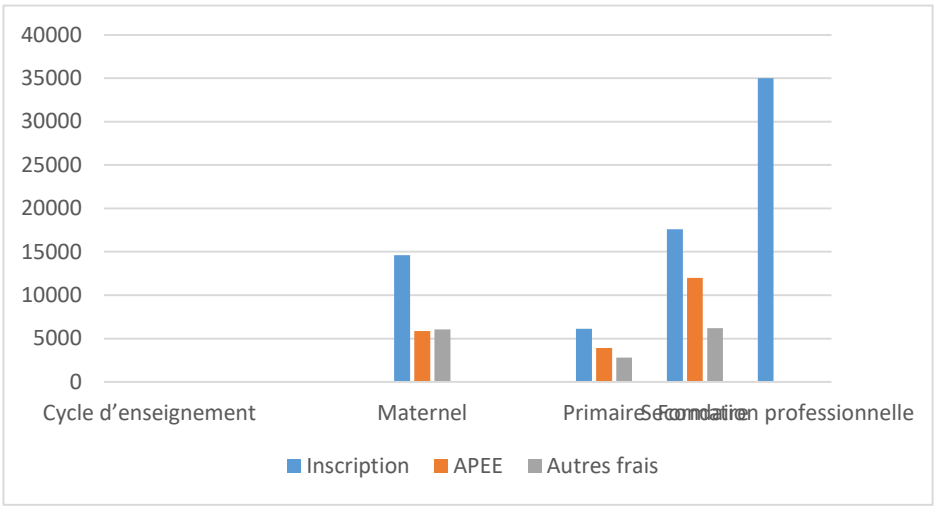

Source: Enquête CCAP2, Commune d'Edéa 2e 2022

La figure 3.33a présente par cycle d'enseignement la somme dépensée pour l'inscription, l'APEE et les autres frais, sans en faire la moyenne. Il en ressort que pour l'enseignement professionnelle, seule l'inscription serait exigée et se présenterait comme les frais les plus élevés pourtant, la somme de dépense moyenne du second cycle du secondaire serait supérieure au cycle professionnel. Le dernier élément de ce point concerne les ménages qui auraient payé en plus des frais exigibles: le taux est très faible et varierait entre 0 et 2.29%. Cette rubrique nous renvoit directement aux acteurs en oeuvre sur le terrain pour l'entretien des ouvrages scolaires endommagés.

Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnés suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle d'enseignement	**Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages endommagées ont été réfectionnées**	**Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endom magées :**					
		APEE	*Mair e*	*Organisatio n du village*	*MINEDUB/ MINESEC /MINEFOP*	*Elites*	*Autres*
Maternel	-	9,96	0	0	0	0	0
Primaire	-	22,60	0,38	0	0	0	2,68
Secondaire	-	29,50	0	0	0	0	2,29
Formation professionnelle	-	0,38	0	0	0	0	0

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Le silence noté auprès des ménages qui estiment que les ouvrages endommagés auraient été réfectionnés se rompt par quelques chiffres sur l'acteur de refection desdits ouvrages. L'APEE

serait le principal acteur de réfection dans tous les cycles d'enseignement. Mais, une faible intervention du Maire serait observée au niveau de l'école primaire ainsi que quelques autres acteurs non précisés dans les deux cycles secondaires. Cette analyse nous amène à l'appréciation qu'ont les populations du service rendu dans le secteur éducation.

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

Il est important de rappeler qu'en ce qui concerne le secteur de l'éducation, tout comme celui de l'eau potable, seuls les ménages de la zone rurale de la Commune d'Edéa 2^{e} avouent bénéficier des services rendus dans ces secteurs. Sont-ils satisfaits ? Sinon quelles seraient les raisons de non satisfaction ? C'est à cette préoccupation qu'est reservée ce point.

Le tableau 3.35 sur la proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction ci-dessous revèle que le taux de non satisfaction est très faible dans tous les cycles de l'enseignement. En effet, c'est au niveau du cycle secondaire, tout niveau confondu, que serait relevé le taux le plus élevé de non satisfaction (7,66%) suivi du cycle primaire (7,27%).

Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Cycle d'enseignement	**Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation**	Eloignement de l'établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité du Personnel	Ponctualité du personnel	Qualité des enseignements	Absence de distribution de	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Autre
Maternel	1,53	25	25	50	0	0	0	50	75	0	50	25
Primaire	7,27	21,05	5,26	21,05	0	5,26	10,52	21,05	15,78	0	42,10	36,84
Secondaire	7,66	35	5	15	10	0	10	20	15	10	25	35
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0

Source: Enquête CCAP2, Commune d'Edéa 2^{e} 2022

La figure 3.35a illustre ces taux de non satisfaction selon le cycle de l'éducation et qui serait nul dans la formation professionnelle.

Figure 3.35a Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement

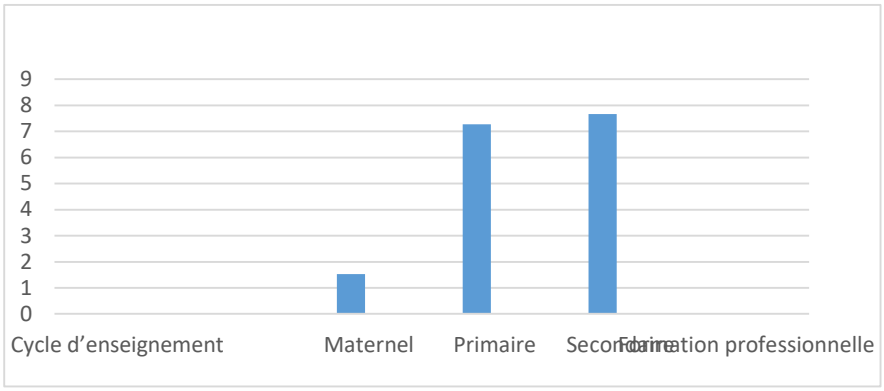

Source: Enquête CCAP2, Commune d'Edéa 2e 2022

La figure 3.35b. ci-dessous présente les raisons de non satisfaction des ménages dans le secteur de l'éducation et ces raisons très variées méritent d'être analysées par cycle. Dans le cycle de la formation profesionnelle où aucune non satisfaction n'aurait été pointée, aucune raison ne saurait être relévée et elle est donc nulle. Par contre, dans le cycle Maternel, plus de six raisons seraient avancées dont la principale est l'absence de distribution des manuels scolaires qui serait de 75%, suivie de trois autres raisons placées au même niveau, il s'agit de: coûts élevés de la scolarité, qualité des enseignements dispensés et insuffisance de salles de classe. En plus de ces quatre raisons, deux autres à savoir: l'éloignement de l'établissement et l'insuffisance des salles de classe représenterait 25%. Les autres raisons évoquées et non déterminées seraient autour de 25% Dans le cycle primaire, la raison de non satisfaction serait le coût élevé de scolarité suivie de plusieurs autres raisons tells que représentées dans la figure 3.35b. Au cycle secondaire, l'éloignement de l'établissement viendrait en tête dans 35% des ménages, suivie du coût élevé de la scolarité dans 25% des ménages et la qualité de l'enseignement (20%).

Figure 3.35 b. Raison de non satisfaction selon le cycle d'enseignement

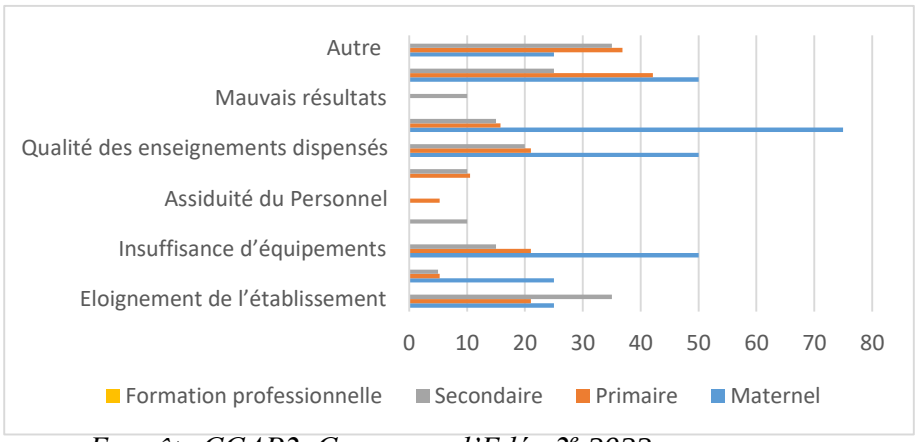

Source: Enquête CCAP2, Commune d'Edéa 2e 2022

L'analyse des raisons de non satisfaction des ménages nous conduit aux actions que les ménages sont prêts à envisager dans la Commune pour améliorer la qualité des services dans le secteur de l'éducation.

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Les actions entreprises pour l'amélioration des services rendus dans l'éducation sont envisagées au niveau communal et communautaire. Sauf que dans ce contexte, l'extrême pauvreté des villages du Sud en général et de l'Afrique noire en particulier est un frein à la participation des populations pour atteindre l'ODD 4 sur l'éducation de qualité.

Il ressort du tableau 3.36 ci-dessous sur les actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation que la proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence serait très faible.

Au niveau du cycle maternel, le suivi raproché des relations parents et enseignants semblerait être l'action pour laquelle les ménages pouraient s'engager le plus avec 3,45% seulement suivi de la sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyennne et proféssionnelle qui serait de 2,29%.

Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	**Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :**						
	Prime d'excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l'autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l'affection du personnel	Autres
Maternel	1,53	2,29	3,45	1,53	1,15	1,53	3,06
Primaire	3,06	11,11	9,58	4,98	1,14	3,061	2,68
Secondaire	3,45	11,87	13,79	7,66	1,91	4,21	3,06
Formation professionnelle	0	0	0,38	0	0	0	0

Source: Enquête CCAP2, Commune d'Edéa 2e 2022

La figure 3.36 ci-dessous illustre la proportion (%) des ménages selon le type d'action à mener.

Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :

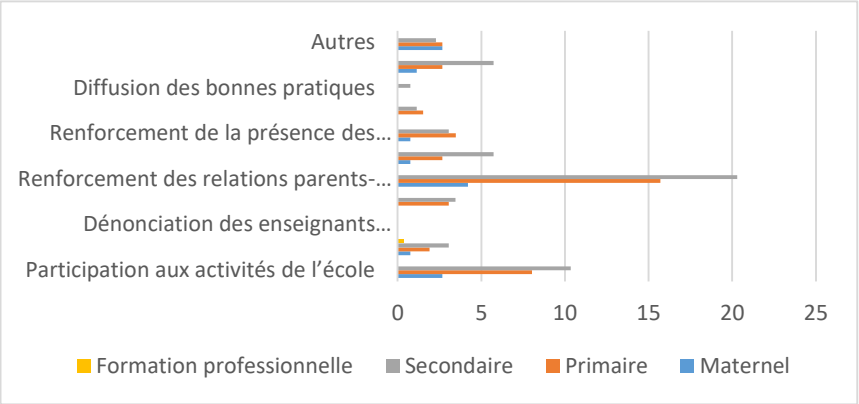

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Quant aux actions communautaires, présentées dans le tableau 3.37 ci-dessous, les ménages pouvant s'engager dans des actions d'amélioration au niveau communautaire resterait faible mais plus représentés à tous les cycles de l'enseignement contrairement aux actions du niveau communal.

Tableau 3.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	**Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :**									
	Participation aux activités de l'école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indélicats	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	Diffusion des comptes-rendus de la gestion de l'APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres
Maternel	2,68	0,76	0	4,21	0,76	0,76	0	0	1,15	2,68
Primaire	8,04	1,91	3,06	15,71	2,68	3,48	1,53	0	2,68	2,68
Secondaire	10,34	3,06	3,45	20,31	5,74	3,06	1,14	0,76	5,74	2,29
Formation professionnelle	0	0,38	0	0	0	0	0	0	0	0

Source: Enquête CCAP2, Commune d'Edéa 2e 2022

Il en ressort que pour le cycle maternel, le renforcement des relations parents–enseignants est l'action qui mobiliserait le plus grand nombre de ménages avec 4,21% ; elle est suivie de la participation aux actions de l'école qui serait de 2.68 %, le reste étant presque nul.

Au niveau du cycle primaire, le renforcement des relations parents-enseignants serait retenu par 15,71% des ménages contre 8,04 % de ménages pour la participation aux activités de l'école.

Quant au cycle secondaire où les actions envisagées sont également faibles, les ménages pourraient s'engager d'abord dans le renforcement des relations parents-enseignants pour 20,31% et ensuite dans la participation aux activités de l'école à 10,34%.

La figure 3.37 illustre les différentes proportions de ménages qui pourraient s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans l'éducation.

Figure 3.37 : Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers les actions ci-dessous

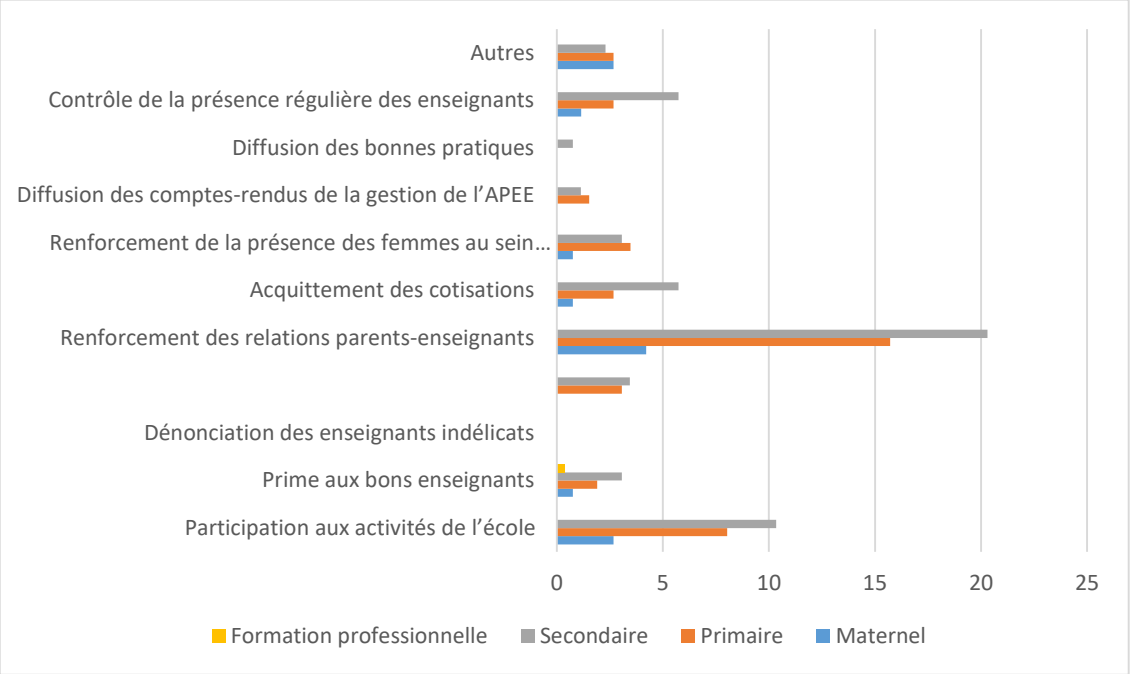

Source: *Enquête CCAP2, Commune d'Edéa 2e 2022.*

L'analyse du secteur de l'éducation nous conduit directement aux services communaux, dernière offre de l'enquête ScordCard.

III.5 Fourniture des services communaux

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

Tableau 3.38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal	***Proportion de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois***	***Proportion de ménages estimant que l'accueil pour le service a été bon***	***Temps mis pour obtenir le service communal***					
			Au plus un jour	Entre un jour et une semaine	Plus de trois mois	Entre une semaine et un mois	Entre un mois et trois mois	En cours
Acte de naissance	5,7	5,7	*13,33*	*26,67*	*13,33*	*13,33*	*20*	*13,34*
Acte de mariage	1,5	1,9	*50*	*25*	*0*	*25*	*0*	*0*
Acte de décès	2,3	1,5	*33,34*	*33,33*	*0*	*33,33*	*0*	*0*
Légalisation des documents officiels	2,3	1,9	*66,67*	*16,67*	*0*	*16,66*	*0*	*0*
Délivrance des documents d'urbanisme	0,4	0	***0***	***0***	***0***	***100***	***0***	***0***
Aménagement des voiries	,0	0	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
Gestion des déchets / Assainissement	0,4	0		***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
Hygiène et salubrité	1,1	,8	***33,33***	***0***	***0***	***66,67***	***0***	***0***
Aménagement des espaces verts et de loisir	,0	,0	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
Transport public	,0	,0	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
Eclairage public	1,5	,8	***75***	***0***	***0***	***25***	***0***	***0***
Aménagement des aires de jeux	,4	,4	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
Certificat de domicile	,4	,4	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
Validation des plans de localisation	,4	,4		***0***	***100***	***0***	***0***	***0***
Authentification des documents	,8	,8	***50***	***50***	***0***	***0***	***0***	***0***
Informations	,8	,8	***100***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	,4	,0	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
Autres	5,7	5,7	***100***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***

Source: Enquête CCAP2, Commune d'Edéa 2e 2022

Le tableau ci-dessus présente la demande de service communal, l'accueil et le temps mis pour l'obtention du service au cours des 12 derniers mois, Il en ressort que l'acte de naissance serait le service qui aurait le plus été demandé ces douze derniers mois avec 5,7% de ménages concernés, suivi de la légalisation des documents officiels et l'acte de décès. Mais une panoplie d'autres services rendus par

la Commune ont été relevés et représenterait aussi 5.7% de la proportion des ménages enquêtés. Par ailleurs, parmi les ménages qui ont demandé la production d'un acte de naissance dans la Commune d'Edéa 2e, 5,7% trouvent que l'accueil serait bon, pour le cumul des autres services, ce même pourcentage est avancé. Quant à l'acte de naissance et la légalisation des documents officiels, 1,9% déclarent que l'accueil serait bon contre 1,5% pour l'acte de décès. La figure 3,38a. ci-dessous illutre la demande de service et le bon accueil qu'auraient reçu les ménages concernés.

Figure **3.38a : Demande de service, accueil**

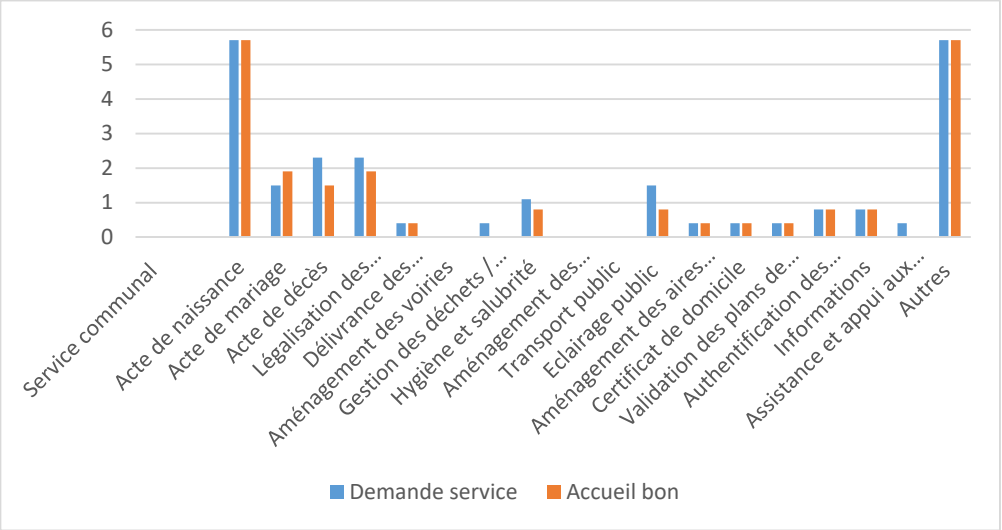

Source: Enquête CCAP2, Commune d'Edéa 2e 2022

S'agissant du temps mis pour rendre ces services à la Commune, les informations s'obtiendraient très rapidement en termes de minutes car 100% des ménages ayant bénéficié de ce service penseraient ainsi, il en est de même de tous les autres services non listés dont ont eu besoin les ménages enquêtés.

L'autentification des documants se ferait le même jour ou au plus en une semaine. Quant à la délivrance des documents de l'urbanisme celà se farait entre une semainse et un mois car 100% des ménages l'ayant demandé l'a obtenu dans ce delai.

La figure 3.38b ci-dessous, illustre le temps mis pour lobtention des services ciblés.

Figure 3.38b : Temps mis pour l'obtention du service demandé

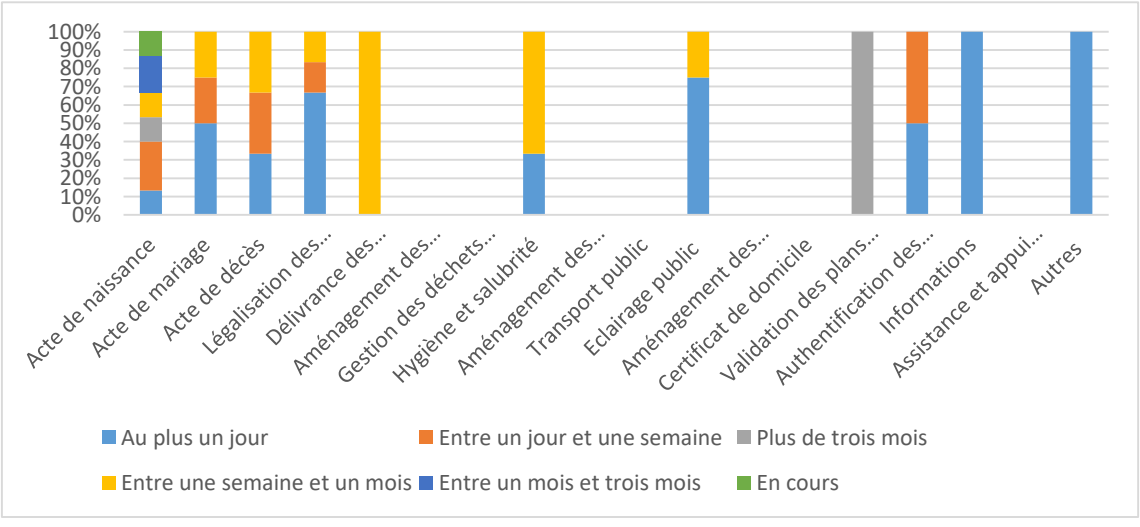

Source: Enquête CCAP2, Commune d'Edéa 2e 2022

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

Cette rubrique destinée aux contraintes à la fourniture des services communaux présente d'abord la proportion des ménages selon le delai de service rendu et ensuite celle des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal.

Le tableau 3.39 ci-dessous présente le pourcentage de ménages qui trouve long ou très long le temps mis pour obtenir un service communal et les causes de ce long delai**.**

Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal

Service communal	**Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service**	**Cause du délai long ou très long pour rendre service**					
		Personnel indisponible /absent	*Absence de matériel de travail*	*Incompétence du personnel*	Mauvaise organisation des services	Refus de Corrompre	*Autres*
Acte de naissance	26,67	,0		0	75		25
Acte de mariage	25	,0		100	0		0
Acte de décès	33,33	,0		0	100		0
Légalisation des documents officiels	16,67	100,0	-	0	0	-	0
Délivrance des documents d'urbanisme	0	,0		0	0		
Aménagement des voiries	-	-		0	0		
Gestion des déchets / Assainissement	100	00		0	0		100
Hygiène et salubrité	66,67	,0		0	0		100
Aménagement des espaces verts et de loisir	-	-		0	0		0
Transport public	-	,0		0	0		0
Eclairage public	75	33,33		0	33,33		33,33
Aménagement des aires de jeux	100	,0		0	0		0
Certificat de domicile	0	,0		0	0		0
Validation des plans de localisation	100	100,		0	0		0
Authentification des documents	0	,0		0	0		100
Informations	0	,0		0	0		100
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	--	--	-	-	-		-
Autres	100	,0		0	0		100

Source: Enquête CCAP2, Commune d'Edéa 2e 2022

Il en ressort que plus d'un quart des ménages enquêtés estimeraient long ou très long la production des actes d'état cicil contre 16,67% des ménages qui estimeraient long le temps de légalisation des documents.

Ce tableau qui nous montre en pourcentage les ménages qui trouveraient le service rendu par la Commune long ou très long ne corrobore pas avec le tableau précedent car 75% de ménages ne sauraient avouer obtenir l'éclairage public en un jour et déclarer long le temps mis. Nous remarquons néanmoins une constance entre la délivrance des documents d'urbanisme, l'authentication des documents et l'information qui auraient un taux de 0% car ces services seraient assez express, même si le nombre de ménages l'ayant sollicité serait réduit. Les services dits longs par les ménages et rendus par la Commune auraient deux raisosns principales : l'absence ou l'indisponibilité du personnel et la mauvaise organisation du travail. L'incomptence et les autres raisons avancées et non clarifiés seraient aussi des causes de ce long délai comme illustre la figure 3.39b.

En effet, pour l'acte de naissance une mauvaise organisation des services serait la cause avec un taux de 25% et 100% pour la gestion des déchets, hygiène et salubrité et l'aménagement des aires de jeux.

Figure 3.39 : Proportion (%) des ménages selon les raisons de long délai de service communal

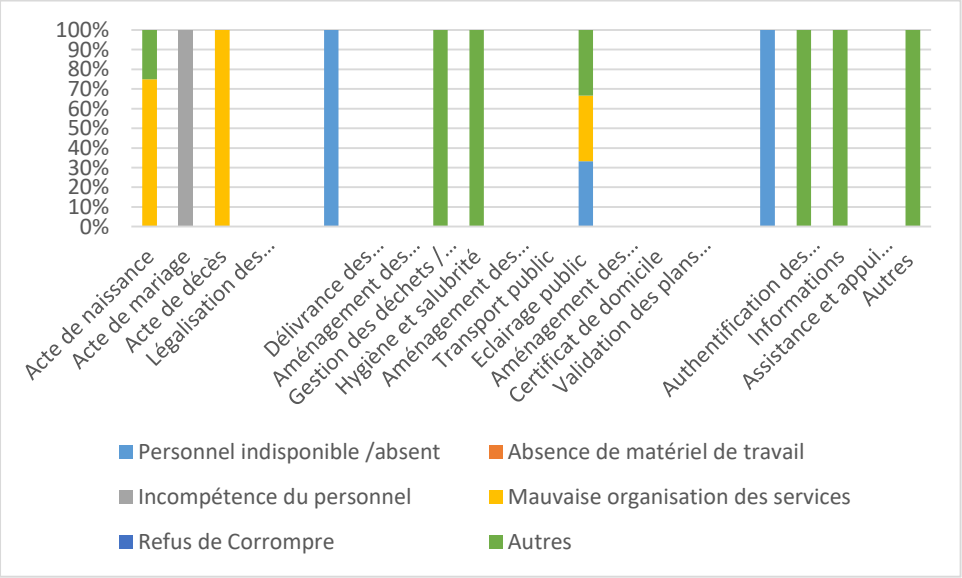

Source: *Enquête CCAP2, Commune d'Edéa 2e 2022*

Le tableau 3.40 présente la proportion des ménages qui ont payé un pourboire pour obtenir le service. Ce tableau nous montre que les ménages auraient payé des pourboires pour obtenir des services à la Commune. Il s'agit notamment des services comme : le certificat de domicile et la validation des plans de localisation qui aurait chacun un taux de 100%, suivi des actes de naissances où ce taux serait de 66.6%, pour les actes de décès ce serait 33,33 % et 25% pour

l'éclairage public.

Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

Service communal	**Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service**
Acte de naissance	66,67
Acte de mariage	0
Acte de décès	33,3
Légalisation des documents officiels	0
Délivrance des documents d'urbanisme	0
Aménagement des voiries	0
Gestion des déchets / Assainissement	0
Hygiène et salubrité	0
Aménagement des espaces verts et de loisir	-
Transport public	-
Eclairage public	25
Aménagement des aires de jeux	0
Certificat de domicile	100
Validation des plans de localisation	100
Authentification des documents	0
Informations	0
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	-
Audutres	0

Source: Enquête CCAP2, Commune d'Edéa 2e 2022

La figure 3.40 ci-dessous illustre cette proportion des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

Figure 3.40 : **Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal**

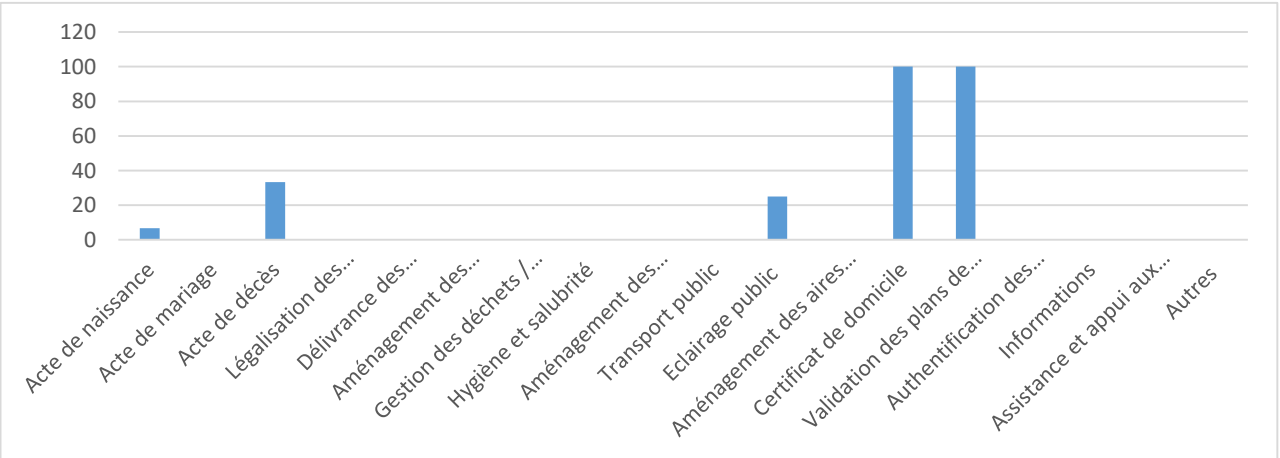

Source: Enquête CCAP2, Commune d'Edéa 2e 2022

Dans ce contexte la promotion de l'engagement citoyen dans la Commune serait nécessaire.

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

Le tableau 3.41 nous montre la caractérisation déclarée des activités de la Commune par les ménages et le milieu de résidence

Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

.

Milieu de résidence	**Caractérisation déclarée des activités de la commune par le ménage**				
	Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	*Communication sur le budget annuel*	*Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière*	*Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement*	*Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement*
Urbain	,0	0	0	0	33,3
Rural	5,0	1,55	1,16	7,36	11,6
Ensemble	5,0	1,53	1,15	7,28	11,9

Source: Enquête CCAP2, Commune d'Edéa 2e 2022

Il en ressort dans l'ensemble que ces taux sont faibles. Le milieu urbain enregistrerait l'effectif le plus élevé avec 33.3% sur l'implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement contre 11,6% seulement en zone rurale. Cependant en milieu rural deux activités seraient concernées par plus de 5% des ménages enquêtés contre deux autres qui enregistreraient moins de 2% comme le présente le tableau 3.41 ci-dessus.

En effet en zone rurale, au niveau de la communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière 1.16 % de ménages serait enrégistré et 1,55 % au niveau de la Communication sur le budget. Aussi, en ce qui concerne les actions programmées au cours de l'année dernière, 5,0% seraient concernés et 7,26% pour l'implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement. Contrairement au milieu rural, le pourcentage des autres caractérisations serait nul en zone urbaine sauf pour l'implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement comme l'illustre la figure 3.41 ci dessous.

Figure 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

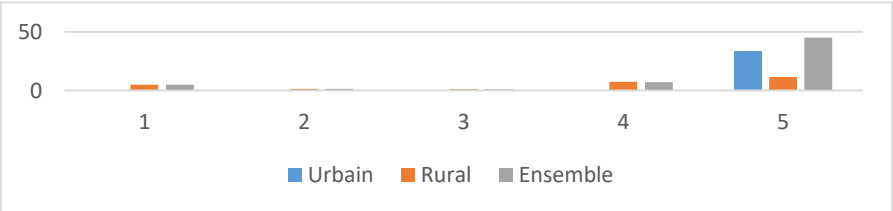

Source: *Enquête CCAP2, Commune d'Edéa 2e 2022*

La promotion de l'engament citoyen dans la Commune d'Edéa 2e est très faible ce qui nous amène à nous interroger sur l'appréciation faite des services communaux à Edéa 2e.

III.5.4 Appréciation des services communaux

Le pourcentage des ménages non satisfaits et les raisons avancées sont les élements d'appréciation des services communaux.

Tableau 3.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Lourdeur dans le traitement des	Non information des populations de	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Méconnaissance des actions menées	Manque de confiance envers	Indisponibilité de l'exécutif municipal	Autre
Urbain	33,33	,0	100	0	0	0	0	0	0	0	,0
Rural	33,72	23,0	87,36	3,45	2,30	2,30	8,04	78,16	26,44	9,19	14,9
Ensemble	33,72	22,7	87,5	3,41	2,27	2,27	7,95	77,27	26,14	9,09	14,8

Source: *Enquête CCAP2, Commune d'Edéa 2e 2022*

Le tableau ci-dessus présente un aperçu de la proportion (%) des ménages non satisfaits et les raisons de leurs non satisfaction selon le milieu de résidence. En milieu urbain, nous aurions un effectif de 33.33% des ménages non satisfaits des services communaux et 100% de ces ménages auraient avancé comme raison : non information des populations de la gestion communale.

Figure 3.42 **Raison de non satisfaits des ménages selon le lieu de résidence**

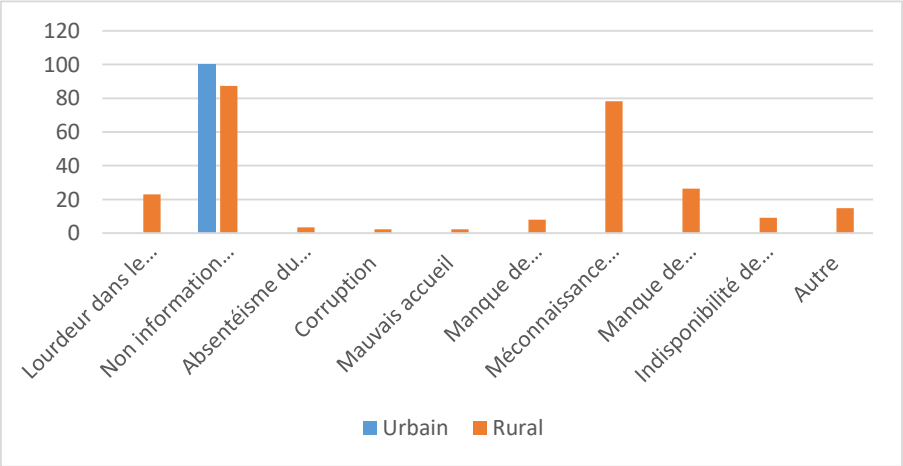

Source: *Enquête CCAP2, Commune d'Edéa 2e 2022*

La proportion des ménages non satisfaits des services communaux en milieu rural serait de 33,72%. La principale raison de non satisfaction en milieu rural serait à 87,35% liée à : non information des populations de la gestion communale. La méconnaissance des actions menées par la Commune serait la seconde raison avancés par *78,16%* suivi d'un manque de confiance envers l'exécutif municipal à 26,43 et de la lourdeur dans le traitement des demandes des usagés avancés par 23,0% de ménages enquêtés.

Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
	Contribution à la diffusion des informations communales dans la	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	Autres
Urbain	,0	33,33	0	0	0	0	33,33	0	0	33,3
Rural	29,5	12,01	36,43	10,07	0,77	1,16	11,24	4,26	47,67	20,5
Ensemble	29,1	12,26	36,01	9,96	0,77	1,15	11,49	4,21	47,13	20,7

Source: Enquête CCAP2, Commune d'Edéa 2e 2022

Ce tableau 3.43 nous montre la répartition des répondants pouvant s'engager dans l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale selon le milieu de résidence. Il en ressort qu'en milieu urbain, la majorité des enquêtés seraient prêts à s'engager dans l'amélioration de la qualité du service communal seulement à trois niveaux : l'alimentation et exploitations des boites à suggestion, la sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires et autres raisons non déterminées avec un taux de 33.33%. Cependant dans la zone rurale, les ménages seraient prêts à s'engager dans plusieurs activités dont les plus importantes seraient d'abord : participer aux réunions d'information et de sensibilisation de la Commune à 47.67%, ensuite participer aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes) à un taux de 36.43% et enfin contribuer à la diffusion des informations communales dans la communauté à 29.5%. Les autres raisons non déterminées seraient de 20%. Toute cette répartition des ménages pouvant s'engager dans les activités

d’amélioration est illustrée par la figure 3.43 ci-dessous.

Figure : 3.43 : 3.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l’amélioration de la qualité du service rendu par l’institution communale

Proportion (%) des ménages selon le type d’action et le milieu de résidence

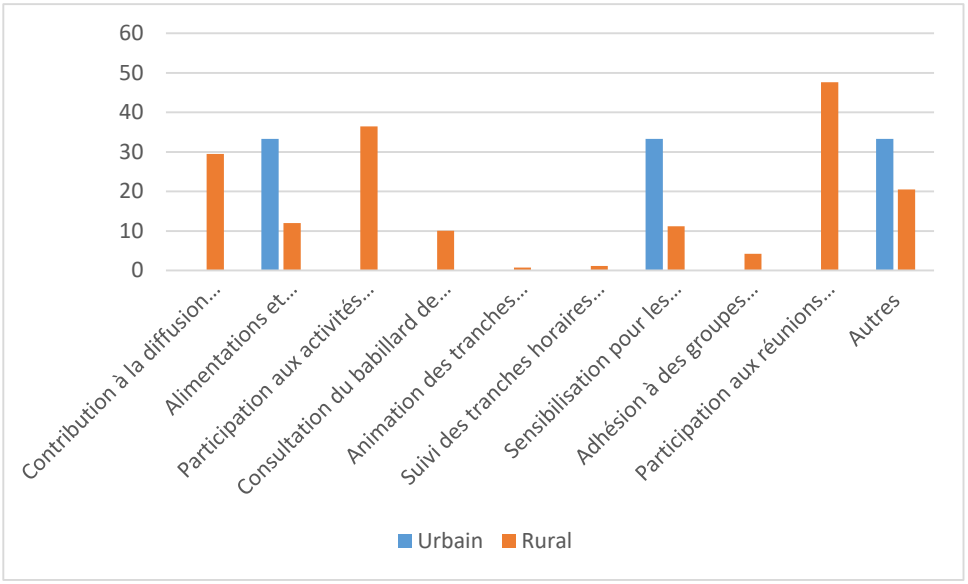

Source: *Enquête CCAP2, Commune d’Edéa 2e 2022*

Au vue des problemes relévés dans le secteur communal dont le plus important serait la non information des population, il s’avère indispensable qu’un plan d’action soit mis sur pied pour améliorer la qualité des services rendus dans la Commune d’Edéa 2e sur les secteurs ciblés par le Scorecard que le chapitre 4 s’attèlera à élaborer.

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

Selon le Programme d'Action adopté en 1976 par la Conférence mondiale de l'Organisation internationale sur l'emploi, « une politique orientée vers la satisfaction des besoins essentiels demande que la population participe aux décisions qui l'intéressent par l'intermédiaire des organisations de son propre choix ». La participation de la population à l'offre des services publics permet en effet d'abord de satisfaire leur désir légitime, de prendre part à des décisions qui influent sur leur existence et leur mode de vie ; mais elle permet aussi d'identifier les besoins à satisfaire prioritairement, de mobiliser les ressources disponibles et de répartir au mieux les services ou les produits susceptibles de satisfaire ces besoins

L'implication des populations dans l'offre des services publics développés dans ce document est très importante, car elle contribue à l'amélioration de l'offre de ces services dans leur différente localité. Pour ce faire, la mise en commun de leur action va permettre la mise sur pied d'un plan d'action pour l'implémantation d'un contrôle citoyen de l'action publique. Ce plan d'action est précédé au préalable d'un dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements et enfin d'un plan d'action détaillant les différentes actions à mettre en œuvre pour l'amélioration des services publics rendus et les différents responsables des quatre secteurs développés dans ce rapport entre autres : l'approvisionnement en eau, les services de santé, les services d'éducation et les services communaux.

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Le dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un outil qui permet d'impliquer les populations dans l'amélioration des services publics rendus. La présente section se décompose en 4 principaux axes à savoir: composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, indicateurs de suivi et d'évaluation, et reporting des activités.

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il est composé de 06 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- Etre élu local au moins pour le poste du Président ;
- Résider de préférence dans la Commune ;
- Etre disponible ;
- Avoir une connaissance de la Commune ;

- Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- Maîtriser le processus de planification locale ;
- Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions de :

- S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;
- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives …) ;
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la Commune ;
- Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs :
- Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des difficultés rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.

Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la Commune.
Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invitée à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences.
Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

- **Le président :**
- **Le rapporteur :**
- **Les membres** :

- 01 représentant de la sous-préfecture ;
- 02 représentants de la société civile au niveau communal
- 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
- 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'eau ;
- 02 leaders d'opinion au niveau local ;
- 02 leaders religieux ;
- 02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes)

Tableau 4.1: Synthèse des problèmes rencontrés

Secteurs	Problèmes identifiés	Solutions envisagés	Niveau de mise en œuvre	
			Local[1]	Central
EAU POTABLE	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau potable	Construction de points d'eau supplémentaires/Réhabilitation des points d'eau non fonctionnels	X	X
	Eloigement des points d'eau		X	
	Mauvaise qualité de l'eau	Sensibilisation / Formation des ménages aux techniques de potabilisation de l'eau /		
	la gestion approximative des points existant	**Redynamisation / Formation des comités de gestion des points d'eau**	X	X
SANTÉ	Mauvaise qualité des soins	Amélioration de la qualité des soins par une conscientisation du personnel des soins et une amélioration de leurs conditions de travail	X	X
	Éloignement des formations sanitaires des lieux d'habitation	Création, construction et équipement de formations sanitaires avec pharmacie	X	X
	Insuffisance des médicaments dans les formations sanitaires	Approvisionnement des formations sanitaires en médicaments	X	X
	Frais supplémentaires à payer en dehors des frais de consultation.	Uniformisation du coût des prestations dans les différentes formations sanitaires	X	
EDUCATION	Coût élevé des frais de scolarité pour les élèves des trois cycles maternel, primaire et secondaire	Diminuer le coût de la scolarité pour les trois cycles maternel, primaire et secondaire	X	X
	Absence de distribution des manuels scolaires et insuffisance des équipements scolaires (	Doter les établissements scolaires existants d'équipements et manuels scolaires pour tous les cycles	X	X
	Mauvaise qualité des enseignements	Amélioration de la qualité des enseignements par une conscientisatisation du personnel enseignant et une amélioration de leurs conditions de travail	X	X
	Insuffisance d'établissement scolaire du cycle secondaire et de salles de classe pour les cycles maternel et primaire	Création/construction d'établissements scolaires de cycle secondaire et des salles de classe pour la maternelle et le primaire	X	X
	Non information des populations de la gestion communale	Mettre sur pied un dispositif d'information des populations de la gestion communale	X	
SERVICES COMMUNAUX			X	
	Faible visibilité des actions communales et manque de confiance	Améliorer la communication qu'effectue la commune sur les actions qu'elle mène et améliorer la transparence dans la gestion ainsi que la proximité avec les administrés	X	
	Faibles niveau d'implication des populations dans la gestion communale et la prise de décisions	Améliorer le niveau d'implication des populations dans la prise de décisions		
	Manquements constatés par les populations et liés au personnel communal (lourdeur dans le traitement des dossiers, absentéisme manque de professionalisme, corruption, …)	Améliorer la gestion des ressources humaines de la Commune	X	

[1] Ce sont ces solutions qui vont permettre de faire le plan d'action.

La mise en œuvre des recommandations se fera suivant le plan d'action ci-après :

Tableau 4.2: Plan d'action

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
EAU POTABLE	Améliorer le niveau de satisfaction des ménages en rapport avec l'offre en eau potable dans la Commune D'Edéa 2e	Accroitre le nombre de points d'approvisionnement en eau potable	Construction de 08 points d'eau supplémentaires dans certaines localités de la Commune	Nombre de points d'eau construits supplémentaire construits	0	8	Annuelle	PV de réception	Commune	Comités de développement artenaires au développement COGES Services sectoriels	64 000 000
			Réhabilitation de 10 points d'eau non fonctionnels	Nombre de points d'eau réhabilités	0	10	Annuelle	PV de réception	Commune	omités de dCéveloppement artenaires au développement COGES Pervices sectoriels	30 000 000
		Améliorer de la qualité de l'eau destinée à la consommation	Organisation de 03 sessions annuelles de Formation / Sensibilisation des ménages aux techniques de potabilisation de l'eau, à l'horizon 2020	Nombre de sessions organisées	0	03	Annuelle	Rapports de session Listes de présence	Commune	Comités de développement Partenaires au développement Services sectoriels	2 000 000
			Redynamisation / Formation des comités de gestion de 30 points d'eau	Nombre COGES formés / Redynamisés	0	30	Annuelle	Rapports de session Listes de présence	Commune	Comités de développement Partenaires au développement Services sectoriels	500 000
	Améliorer le niveau de satisfaction des ménages en rapport avec l'offre publique de service de santé dans la Commune d'Edéa 2e	Améliorer la qualité des services et Accroître l'effectif du personnel soignant qualifié	Plaidoyer pour l'affectation du personnel soignant qualifié dans certaines formations sanitaires (médécin, infirmier, aide-soignant)	1 exemplaire de l'argumentaire Nombre de personnels soignants affectés	0	14	Annuelle	Fiche du personnel de santé du District de santé d'Edéa 2e Potes d'affectation	Commune	Comités de développement Services sectoriels	PM
SANTE		Accroitre les formations sanitaires fonctionnelles	Création/construction et équipement de 05 formations sanitaires avec pharmacie/Propharmacie à l'horizon 2025	Nombre de formations sanitaires supplémentaires créées	0	05	Annuelle	PV de réception des nouvelles formations sanitaires	Commune	Comités de développement Partenaires au développement Services sectoriels	125 000 000
			Réfection 03 formations sanitaires à l'horizon 2025	Nombre de formations sanitaires réfectionnées	0	03	Annuelle	PV de réception des formations sanitaires	Commune	Comités de développement Partenaires au développement COSA Services sectoriels	30 000 000
			Équipement des formations sanitaires en matériel médical : 50 lits métalliques ; 50 matelas ; 2 échographes	Nombre de nouveaux équipements fournis dans les formations sanitaires	0	50 lits, 50 matelas, échographes,	Annuelle	PV de réception	Commune	Comités de développement Partenaires au développement COSA Services sectoriels	30 000 000
		Approvisionner les pharmacies et Propharmacie en médicament	Dotation en médicaments de 10 pharmacies / Pro-pharmacies et centres hospitaliers	Nombre de pharmacies / Pro-pharmacies ayant bénéficiées de dotations en	0	10	Annuelle	PV de réception	Commune	Comités de développement Partenaires développement COSA	10 000 000

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
				médicaments						Services sectoriels	
		Faciliter la diminution des coûts de soins de santé et reduire la corruption	Affichage des coûts conventionnels de consultations et autres soins dans les formations sanitaires	Nombre d'affichages réalisés dans les formations sanitaires	0	3	Annuelle	Photos, affiches etc.	Commune	Comités de développement Services sectoriels	2.000.000
ÉDUCATION	Améliorer le niveau de satisfaction des ménages en rapport avec l'offre publique en service de l'éducation la Commune d'Edéa 2e	Reduire les coûts et Améliorer la qualité de l'encadrement dans les établissements scolaires	Affichage des coûts conventionnels des inscriptions APEE et autres services dans les établissements scolaires	Nombre d'affichages réalisés dans les établissements scolaires	0	3	Annuelle	Photos, affiches etc.	Commune	APEE Services sectoriels	2.000.000
			Construction et équipement 05 blocs de 02 logements d'astreintes pour le personnel enseignant	Nombre de logements d'astreinte construits et équipés	0	10	Annuelle	PV de réception	Commune	Comités de développement Partenaires au développement APEE Services sectoriels	175 000 000
		Accroitre la quantité et la qualité des infrastructures et équipements des établissements scolaires	Construction et équipement d'un bloc de 02 salles de classe équipées de 60 tables bancs dans 10 établissements;	Nombre de salles de classes construites et équipées	0	20 salles de classe 600 tables bancs	Annuelle	PV de réception	Commune	Comités de développement Partenaires au développement APEE Services sectoriels	200 000 000
			Appui en manuels scolaires à 200 élèves d'établissements scolaires de la localité	Nombre d'élèves bénéficiaires de manuels scolaires	0	200	Annuelle	Fiche de décharge	Commune	Partenaires au développement APEE Services sectoriels	PM
			Création/construction et équipement d'établissements scolaires de cycles : maternel (01) ; pimaire (02) ; secondaire (03)	Nombre d'établissements scolaires créés	0	Maternel (02) ; Pimaire (02) ; secondaire (02)	Annuelle	Arrêté ministériel PV de réception des travaux de construction	Commune	Partenaires au développement Services sectoriels	PM
SERVICE COMMUNAL	Améliorer le niveau de satisfaction de l'offre en services communaux auprès des ménages	Améliorer la communication sur les actions de la commune	Élaboration et vulgarisation du plan de communication de la commune	Existence d'un plan de communication	0	1	Annuelle	¨Plan de communication apport d'activité	Commune	artenaires au développement Services sectoriels	1 000 000
			Équipement de 19 babillards (dont 01 dans chaque village/quartier de la commune)	Nombre de babillard mis en place	0	19	Annuelle	PV de réception	Commune	Partenaires au développement Services sectoriels	3 200 000
		Améliorer le niveau de participation des ménages aux actions de la Commune	Organisation de campagnes de sensibilisation annuelle (01 par an pendant 03 ans) des ménages sur l'importance de la participation aux activités de la commune	Nombre de campagnes organisées	0	3	Annuelle	Fiche de présence	Commune	Partenaires au développement Services sectoriels	7 000 000
			Faire adopter une décision du conseil municipal contraignant les conseillers municipaux à diffuser les résultats du conseil aux populations	Existence d'une délibération	0	1	Annuelle	Décision municipale	Commune	artenaires au développement ervices sectoriels	PM
			Implication des populations dans la mise en œuvre des activités HIMO / Projets d'infrastructures	Nombre de projets HIMO réalisés	0	10	Annuelle	Rapport d'activité	Commune	artenaires au développement ervices sectoriels	20 000 000

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
		Améliorer la qualité de service du personnel communal	Organisation trimestrielle au sein de la Commune des fora d'échange sur l'importance de la bonne conduite du personnel communal (pendant 01 an)	Nombre de fora tenus Nombre de personnels participants	0	4 fora de 10 participants chacun	Annuelle	Fiche de présence Photos	Commune	Partenaires au développement Services sectoriels	400 000
			Organisation annuelle des cérémonies de remise de prix aux personnels exemplaire	Nombre de personnel primés	0	1	Annuelle	Archives de la commune	Commune	Partenaires au développement Services sectoriels	3 000 000
			Élaboration et vulgarisation d'un code d'éthique et de bonne gouvernance du personnel communal	Existence d'01 code d'éthique et de bonne gouvernance	0	1	Annuelle	Archives de la commune	Commune	Partenaires au développement Services sectoriels	2 000 000
TOTAL											**707 100 000**

La mise en œuvre de ce plan d'action pourrait coûter environ 707 100 000 FCFA

Tableau 4.3 : Programme de dissémination et de présentation du plan d'action

ACTIVITES	*RESULTATS ATTENDUS*	*RESPONSABLE*	*PARTENAIRES*	*DATE DEBUT*	*DATE FIN*
Réunion d'information préparatoire à l'atelier communal de restitution	Rapport élaboré et disponible	OSC IPD-AC	Maire, Sectoriel, COPIL, PNDP		
Atelier communal de restitution	Leçons apprises Changements attendus	OSC IPD	Maire, Sectoriel, COPIL, PNDP		
	Formalisation de l'engagement aux changements	OSC IPD	Maire, Sectoriel, COPIL, PNDP		
	Négociation de la prochaine évaluation	OSC IPD	Maire, Sectoriel, COPIL, PNDP		
Diffusion des résultats	Diffusion des résultats	OSC IPD	Maire, Sectoriel, COPIL, PNDP		

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

En définitive, pour améliorer l'action publique dans la Commune d'Edéa 2e, nous proposons les recommandations ci-après :

Au niveau du secteur hydraulique, il ressort qu'il faudrait :

- créer des points d'accès à l'eau potable supplémentaires.
- mettre en place un mécanisme d'intervention et de potabilisation des points d'eau existants ;
- réparer en temps réel les pannes qui peuvent survenir au niveau des points d'accès d'eau ;

Au niveau du secteur santé, il ressort qu'il faudrait :

- améliorer la qualité des services ;
- créer des formations sanitaires supplémentaires ;
- équiper les formations sanitaires existantes et les approvisionner régulièrement en médicaments ;

Au niveau du secteur éducation, il ressort qu'il faudrait :

- améliorer vivement la qualité de l'éducation
- Doter les établissements scolaires de salles de classe supplémentaire ;
- Equiper les écoles maternelles, primaires et secondaires de la localité supplémentaires ;

Au niveau des services offerts par la commune, il ressort qu'il faudrait :

- informer les populations de la gestion communale
- mettre un système de communication des actions de la mairie auprès des populations ;
- impliquer d'avantage la population dans les prises de décisions pour plus de confiance envers l'exécutif municipal et reduire les loudeurs dans le traitement des demandes des us

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport

Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard

Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements (mettre dans le cahier de charge de ce comité, la dissémination du mode opératoire de conduite des changements et du plan d'actions)

Table des matières

PRÉFACE ... 3
RESUMÉ EXÉCUTIF ... 4
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS ... 6
LISTE DES TABLEAUX ... 8
LISTE DES FIGURES ... 11
INTRODUCTION GÉNÉRALE ... 12
Chapitre III : principaux constats relevés dans les secteurs cibles ... 12
Chapitre IV : plan d'actions pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique. ... 12
CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE ... 13
(i) Taille et répartition de l'échantillon ... 13
(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages ... 14
(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage ... 14
CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE D'EDEA 2 ... 19
II.1 Présentation de la commune ... 19
II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation ... 22
II.2 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles ... 22
CHAPITRE III: PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES ... 26
III.1. Descriptions de la population enquêtée ... 26
III.2 Approvisionnement en eau potable ... 29
III.3 Services de santé ... 45
III.4 Services de l'éducation ... 53
III.5 Fourniture des services communaux ... 69
CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE ... 78
IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements ... 78
IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif ... 78
IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif ... 79
IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif ... 80
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ... 85
ANNEXES ... 86
Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport ... 86
Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard ... 86
Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements (mettre dans le cahier de charge de ce comité, la dissémination du mode opératoire de conduite des changements et du plan d'actions) ... 86